

Tisser les liens:

un

guide

du

citoyen

pour

l'Organisation

mondiale

du

commerce

et

la

Zone



santriques
Amérique
Zone de libre-échange
et la

Par **Maude Barlow** et **Tony Clarke**

THE
COUNCIL
OF CANADIANS



LE
CONSEIL
DES CANADIENS

CONTENU

Écrit par
Maude Barlow and Tony Clarke

Rédigé par
Brent Patterson

Dessin graphique par
Flavio Rojas

Mise en page par
Laura Sewell

Traduit par
Sherline Jacques
Michelle Daigle

Revisé par
Michelle Daigle

Le Conseil des Canadiens
502 – 151 rue Slater
Ottawa, Ontario
K1P 5H3

Téléphone
1 800 387-7177

Télécopieur
613 233-6776

Courrier électronique
inquiries@canadians.org

Site de web
www.canadians.org

ISBN 0-9689719-4-6

REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION	3
PREMIÈRE PARTIE - L'Organisation mondiale du commerce	5
Définissons l'OMC	5
Le fonctionnement de l'OMC	5
Comment l'OMC contrôle-t-elle notre vie?	8
Que s'est-il passé à Seattle?	11
Que s'est-il passé à Doha?	12
Quels seront les enjeux clés à Cancun?	13
DEUXIÈME PARTIE - La Zone de libre-échange des Amériques	15
Qu'est-ce que la ZLÉA?	15
Que contient la ZLÉA?	16
De quelle manière la ZLÉA fera-t-elle appliquer ses règles?	20
En quoi les règles de la ZLÉA changeront-elles notre vie	21
Quels seront les enjeux clés à Miami?	24
TROISIÈME PARTIE - Combinaison Dangereuse	28
Quelle est la position du Canada à l'égard de l'OMC et de la ZLÉA?	28
Quelles seront les repercussions de l'OMC et de la ZLÉA sur les Canadiens?	30
Qu'est-ce qui pourrait arriver avec les politiques commerciales de l'OMC et de la ZLÉA?	35
CONCLUSION	39
SOURCES ET AUTRES LECTURES	42
RESSOURCES DE WEB	43
UN MOT SUR LES AUTEURS	44

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur contribution au présent document : Ellen Gould, Scott Sinclair, Lori Wallach, Steven Shrybman, Vandana Shiva, Martin Khor, Shefali Sharma, Barry Coates, Ken Traynor, Timi Gerson, Sara Larrain, Victor Menotti, Oliver Hoedeman, Aileen Kwa, Walden Bello, Mike Waghorn, Clare Joy, and Ronnie Hall.

INTRODUCTION

Du 10 au 14 septembre 2003 se tiendra la 5e réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancun (Mexique). Les 146 pays membres de l'OMC y seront représentés, et se déroulera alors une intensification des négociations visant à compléter le Programme de développement de Doha, lancé lors de la 4e réunion ministérielle de l'OMC tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001.

Bien des choses dépendent de l'issue de cette rencontre. Les enjeux sont considérables. Des gouvernements puissants, ainsi que le secteur des affaires de leur pays, cherchent à obtenir la libéralisation à grande échelle des services, de l'agriculture et des droits en matière de propriété intellectuelle, ainsi que d'audacieuses nouvelles initiatives en matière d'investissement, de compétition et de marchés publics. Les chefs de l'OMC – l'Union européenne et les États-Unis – ont désigné la fin de 2004 comme date limite pour en finir avec le présent « cycle » de négociations. Une grande pression sera donc exercée sur les pays de moindre envergure et sur les gouvernements hésitants, afin d'obtenir leur accord lors de la réunion de Cancun.

Deux mois après la réunion de Cancun, c'est-à-dire les 20 et 21 novembre 2003, les ministres du Commerce se réuniront à Miami (Floride) pour la 8e fois, afin de discuter de l'accord de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Les 34 pays membres de l'hémisphère occidental (à l'exception de Cuba) espèrent mettre alors la touche finale à un ambitieux régime portant sur le libre-échange et l'investissement, si ambitieux qu'il va bien au-delà de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), à la fois par son ampleur et par sa portée. Tout comme pour le cycle de Doha de l'OMC, il est prévu que l'accord de la ZLÉA sera signé par les chefs d'état d'ici la fin de 2004, puis acheminé vers leur capitale nationale respective pour ratification en 2005.

À eux deux, ces accords en matière de commerce et d'investissement vont ancrer plus solidement encore un régime mondial de libéralisation, de privatisation et de déréglementation, tout en conférant plus de contrôle que jamais aux sociétés transnationales. Les gouvernements seront de plus en plus limités dans leur capacité de fournir des services publics à leurs citoyens, de contrôler ou protéger les ressources naturelles, et d'établir des normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement susceptibles d'aller à l'encontre des intérêts des grandes sociétés.

Les nouvelles règles de l'OMC et de la toute nouvelle ZLÉA auront sur les peuples de l'hémisphère occidental un impact profond. La ZLÉA reprendra le pire du contenu de l'OMC, y compris un vaste accord sur les services inspiré de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), ainsi que les dispositions de l'ALENA en matière d'investissement qui, rappelons-le, permettent aux sociétés de poursuivre en justice un Gouvernement par le biais de tribunaux commerciaux juridiquement contraignants. Le regroupement de ces deux pouvoirs en un seul accord donnera aux sociétés transnationales de l'hémisphère des droits encore jamais vus, leur permettant d'entrer en compétition pour tous les services publics fournis par les gouvernements, y compris les soins de santé, l'éducation, la sécurité sociale, la culture et l'eau, voire même de remettre ces services en question.

Les deux accords susmentionnés contiennent de nouvelles dispositions en matière de compétition, de marchés publics, d'accès aux marchés, et d'investissement capables d'empêcher chacun des gouvernements des Amériques (sauf Cuba) de créer ou de conserver des lois, normes et réglementations visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être de leurs citoyens et de l'environnement qu'ils ont en commun. Dans leur état actuel, ni l'un ni l'autre de ces accords ne contient de mesures de protection pour les travailleurs, les droits de la personne ou la sécurité sociale, ni de normes en matière de santé et d'environnement.

Cette mise en scène se déroule sur un fond politique porteur de ramifications particulières pour le Canada. Sous le régime de George Bush, les États-Unis ont rejeté la primauté du droit international et se sont déclarés unilatéralement arbitres du bien et du mal dans le monde. Les États-nations, les cultures et les sociétés qui ne correspondent pas à l'interprétation que se fait l'administration américaine de la « libre démocratie » sont, par définition, des ennemis potentiels des États-Unis et de leurs intérêts. Les accords commerciaux, comme les deux qui font actuellement l'objet de négociations, sont un prolongement de la politique étrangère américaine; tout pays qui remet en question les préceptes fondamentaux de ces accords devient suspect à d'autres égards. Lors de la dernière réunion ministérielle de l'OMC tenue à Doha (Qatar) dans les mois qui ont suivi les attaques du 11 septembre 2001 sur New York et Washington, le représentant commercial américain, Robert Zoellick, a dit clairement aux pays membres que son gouvernement jugerait ses amis dans la lutte contre le terrorisme selon leur loyauté sur le front commercial. Plus que jamais auparavant, les pourparlers commerciaux seront dominés par les intérêts de LA superpuissance du monde.

Il y a également fort à parier que l'administration américaine se souviendra longtemps de ses amis et de ses ennemis lors de la guerre contre l'Irak. Bien que les chefs d'affaires américains, éminemment pratiques, ne souhaitent pas perturber les échanges commerciaux avec le Canada, il est moins probable que l'administration Bush quant à elle, se mette en quatre pour accommoder les besoins commerciaux de partenaires comme le Canada et le Mexique qui ne l'ont pas appuyée dans sa guerre.

Comme l'a souligné le politicologue Stephen Clarkson lorsque l'ambassadeur américain au Canada, Paul Celluci, a réprimandé le gouvernement Chrétien, « L'ALENA est maintenant mort ». Il ne voulait pas dire par là que les États-Unis ne veulent plus voir les relations continentales être gérées par les règles fondamentales du commerce déréglementé, mais bien que le Canada devait probablement dire adieu aux liens spéciaux qu'il croyait entretenir avec les États-Unis par le biais de l'ALENA. Les intérêts américains en matière de sécurité, ainsi que les intérêts américains en matière de commerce donneront désormais le ton politique de ces négociations, et cela avec des implications particulières pour le Canada. Le gouvernement Chrétien, si empressé de faire la promotion de ces processus commerciaux, aurait avantage à prendre un temps de réflexion sur la question.

D'autre part, un changement de politiques important s'est produit en Amérique latine. Plusieurs pays ont élu des gouvernements de gauche qui vont vraisemblablement rejeter des éléments importants tant de la ZLÉA que de l'OMC. Dévastés par des années de politiques néo-libérales, de nombreux pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud ont adopté une position musclée contre toute privatisation additionnelle de leurs ressources et de leurs services sociaux. Qui plus est, le mouvement anti-guerre mondial a incité des millions de nouveaux militants à descendre dans la rue, ce qui ouvre de nouvelles possibilités fort prometteuses pour le Mouvement pour la justice sociale à l'aube des réunions commerciales vitales susmentionnées. Nous espérons que le présent abécédaire du commerce donnera aux citoyens et citoyennes du Canada et d'ailleurs l'information cruciale dont ils ont besoin pour suivre avec discernement les événements de Cancun et de Miami.

PREMIÈRE PARTIE

L'Organisation mondiale du commerce

Définissons l'OMC

L'Organisation mondiale du commerce a été créée en 1995 au terme des négociations du « Cycle d'Uruguay » du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Sa création n'a en rien diminué le GATT; au contraire, grâce à son statut d'institution permanente dotée d'un immense secrétariat, l'OMC a commencé à faire appliquer le GATT et divers autres accords. L'OMC est une institution commerciale d'envergure mondiale particulièrement musclée. Elle administre des dizaines d'accords et de déclarations commerciales internationales couvrant toute une gamme d'enjeux, allant de l'agriculture aux droits de propriété intellectuelle. Elle se charge également de régler les différends commerciaux, contrôle les politiques nationales en matière de commerce, et joue le rôle de forum déterminant pour toutes les négociations commerciales mondiales, appelées « cycles ».

L'on dénombre, depuis la création du GATT en 1948, huit cycles de négociations commerciales, chacun composé d'une série de réunions réparties sur plusieurs années afin de négocier un ordre du jour prédéterminé. Les six premiers cycles ont porté exclusivement sur la réduction des tarifs douaniers sur les biens. Le septième, quant à lui, le « Cycle de Tokyo » (1973-1979), a coïncidé avec l'émergence à Washington d'une idéologie fortement axée sur le marché, ainsi que la montée des sociétés transnationales géantes. Ces sociétés, que l'on retrouvait presque exclusivement dans les pays industrialisés du Nord, voulaient un accès élargi aux marchés non réglementés de la main-d'œuvre et des consommateurs, ainsi qu'une expansion de l'approvisionnement en ressources naturelles.

Les négociations commerciales ont ainsi commencé à porter sur les « obstacles non tarifaires » – les règles, politiques et pratiques des gouvernements portant sur autre chose que les tarifs et pouvant avoir un impact sur le commerce. Étant donné que les obstacles non tarifaires peuvent potentiellement toucher tous les domaines d'activités des gouvernements, y compris les services sociaux ainsi que la protection de la santé et de l'environnement, les groupes de citoyens, en particulier dans le Tiers-Monde, ont commencé à s'intéresser au GATT pour la première fois.

Le Cycle de négociations de l'Uruguay (1986-1994) a élargi le champ des débats de façon radicale, soumettant aux discussions différents enjeux touchant l'agriculture et les services, et étendant le débat à des domaines encore jamais associés au commerce. C'est durant cette période que le Canada, les États-Unis et le Mexique ont négocié l'ALENA. Celui-ci abordait différents enjeux, tels les services et l'investissement, qui furent alors repris par l'OMC, nouvellement créée.

Installée à Genève (Suisse), et dotée d'un personnel administratif de 500 personnes, l'OMC fait respecter plus de vingt accords internationaux différents, par le biais de tribunaux commerciaux internationaux chargés de trancher les litiges. Bien que sur papier tous les pays soient égaux en vertu de l'OMC, dans la réalité, les pays les plus importants sont dotés d'un pouvoir économique leur permettant de résister aux sanctions commerciales des pays de moindre envergure, alors que ces derniers sont systématiquement désavantagés dans un conflit, quel qu'il soit.

Le fonctionnement de l'OMC

L'OMC est conçue d'une façon tout à fait particulière, ne ressemblant à aucun autre organisme international. Contrairement au GATT, qui était en fait un contrat commercial entre nations, l'OMC est

dotée d'une « personnalité juridique » et du pouvoir de faire observer ses décisions. Elle possède un statut international équivalent à celui des Nations Unies, mais contrairement à cet organisme, elle possède également les pouvoirs et les outils d'un gouvernement mondial. Les décisions de l'OMC sont tellement puissantes qu'elles priment sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), telle la Convention sur la biodiversité; les accords sur les droits de la personne, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies; ainsi que les codes du travail internationaux, tel celui de l'Organisation mondiale du travail. Les décisions de l'OMC s'appliquent également aux lois à tous les paliers de gestion des affaires publiques – fédéral, provincial, étatique et municipal.

Les leviers du pouvoir

Par le biais des mécanismes de règlement des différends de l'OMC, les pays membres, agissant souvent au nom de leur secteur des affaires respectif, peuvent remettre en question les lois, les politiques et les programmes de n'importe quel autre pays en invoquant une violation aux règles de l'OMC. Des groupes d'experts non élus sont en mesure de statuer sur une telle demande et d'infliger des sanctions. Le pays perdant se trouve placé devant trois choix : modifier ses lois de façon à se conformer à la décision de l'OMC; faire face à des sanctions économiques sévères et permanentes; ou bien payer une compensation permanente au pays gagnant. Leur tâche se résumant uniquement à décider si les politiques d'un pays constituent un « obstacle au commerce », les groupes d'experts ne sont pas tenus de prendre en considération d'autres facteurs tels la santé publique, la justice économique ou la souveraineté démocratique. Les organisations non gouvernementales et autres enjeux non commerciaux sont tout à fait exclus du processus.

Ces tribunaux tout-puissants sont investis de l'autorité nécessaire pour annuler les lois, politiques et programmes nationaux des autres pays et exiger qu'ils adoptent de nouvelles règles, plus favorables aux intérêts commerciaux. La grande majorité des décisions des tribunaux de l'OMC à ce jour a favorisé les intérêts des sociétés plutôt que les droits des nations et leurs normes sociales et environnementales. Il est possible d'en appeler des décisions des groupes d'experts, mais seul un vote unanime des pays membres peut annuler une décision de l'OMC.

Bien que les décisions officielles de l'OMC soient prises par voie de consensus ou à la suite d'un vote des 146 membres du Conseil général, le pouvoir de décision réel revient de plus en plus à ce qu'on appelle maintenant la Quadrilatérale – soit les États-Unis, l'Union européenne (UE), le Japon et le Canada. La Quadrilatère se réunit plusieurs fois par année pour prendre des décisions importantes quant aux priorités de l'OMC. Ces réunions se font à huit clos, sans la participation des autres pays, et bien que la Quadrilatère ne soit pas formellement structurée en tant que section dirigeante de l'OMC, elle est capable, de par la nature de ses pouvoirs, d'exercer un pouvoir exécutif. Si un petit pays se rebelle devant les décisions ou les priorités de la Quadrilatère, on peut le menacer de boycotter les investissements et de limiter l'accès à l'aide financière prodiguée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Les accords de l'OMC

Voici la liste des principaux accords administrés par l'OMC :

- **L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)**, qui a pour mandat d'éliminer tous les obstacles tarifaires et non tarifaires encore en fonction qui nuisent au mouvement des capitaux et des biens entre État-nations.
- **L'Accord général sur le commerce des services (AGCS)**, le premier accord multilatéral ayant force obligatoire et portant sur le commerce des services. Des négociations sont actuellement en cours dans le but d'étendre l'ampleur de l'AGCS, afin de couvrir potentiellement tous les services.

- **Les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)**, s'agit d'un accord établissant des règles mondiales ayant force exécutoire et concernant les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce, et permettant également le brevetage de nombreuses espèces animales et végétales, ainsi que des graines.
- **Les Mesures concernant les investissements liés au commerce (MIC)**, un accord qui dicte aux gouvernements ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas réglementer en matière d'investissement étranger.
- **L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)**, accord fixant les limites aux politiques gouvernementales concernant la sécurité alimentaire, ainsi que la santé des animaux et des plantes, allant des pesticides aux contaminants biologiques en passant par les politiques sur l'inspection des aliments, l'étiquetage et les aliments génétiquement modifiés.
- **L'Accord sur les services financiers (ASF)**, créé afin d'éliminer les obstacles au libre mouvement des sociétés de services financiers, dont les banques et les compagnies d'assurance. Cela ouvre la porte aux mégafusions dans le secteur financier et à la perte de contrôle sur l'économie locale.
- **L'Accord sur l'agriculture (ASA)**, qui établit les règles concernant le commerce international de la nourriture et restreint les politiques agricoles nationales, y compris l'aide gouvernementale aux agriculteurs, le maintien de stocks alimentaires d'urgence, et la nécessité d'assurer à la population un approvisionnement alimentaire adéquat.
- **L'Accord relatif aux subventions et mesures compensatoires (ARSMC)**, accord qui fixe les limites quant aux domaines que le gouvernement peut subventionner, et qui contient de nombreuses échappatoires favorables aux pays riches et à l'agro-industrie.
- **L'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)**, créé pour limiter les règlements nationaux (obstacles non tarifaires) susceptibles d'interférer avec le commerce.
- **L'Accord sur les marchés publics (AMP)** fixe des limites concernant les achats du gouvernement, et porte entre autres sur la « teneur nationale » et le développement communautaire.

L'influence des sociétés

L'OMC est conçue pour servir les intérêts des grosses entreprises et promouvoir la globalisation économique dans un monde de plus en plus dominé par les sociétés transnationales. (Cinquante-trois des 100 plus grandes économies dans le monde sont maintenant des sociétés). Elles souhaitent avant tout exploiter leurs entreprises dans un pays ou l'autre indifféremment, selon des règles communes et sans trop d'interférence. Pour que cela soit possible, les gouvernements doivent dire adieu à leur pouvoir d'établir des règles et des normes. L'objectif essentiel des règles de l'OMC est de déréglementer le commerce international. Les accords de l'OMC sont assortis de longues listes de toutes les choses que les gouvernements ne peuvent plus faire. Il n'est donc pas surprenant que les sociétés transnationales et leurs associations nationales et internationales aient eu dès le départ voix au chapitre dans la conception de l'OMC.

Aux États-Unis, plus de 500 sociétés et représentants du monde des affaires ont été coiffés du titre de conseillers commerciaux, y compris la Chambre de commerce américaine, de nombreuses sociétés Fortune 500, la Table ronde des affaires (BRT) (représentant les 200 plus grandes sociétés américaines), ainsi qu'une multitude de groupes de pression du monde de l'industrie. (La BRT vient de lancer une campagne de plusieurs millions de dollars afin de garantir le succès de la réunion de Cancun, et coordonne ses efforts avec ses homologues de la Quadrilatère, dont le Canada.) Le représentant américain du commerce travaille en étroite collaboration avec la Coalition des industries de services, dont les membres incluent les principaux

géants de l'énergie, de l'assurance et des finances, ainsi que les principales compagnies pharmaceutiques et les nouveaux joueurs, tel OSSI, qui ont contribué à établir la liste des services que les États-Unis veulent assujettir à l'AGCS.

La toute-puissante Pharmaceutical Research and Manufacturers Association américaine a dépensé 197 millions de dollars US pour faire élire des républicains lors des élections au congrès de 2000 afin de protéger ses monopoles en matière de brevets. C'est là la plus importante somme d'argent jamais consacrée à une élection par le secteur des affaires dans l'histoire des États-Unis. Mentionnons que l'ambassadeur Allen Johnson, négociateur en chef en matière d'agriculture pour le gouvernement américain dans toutes les négociations commerciales internationales, a été le président de la National Oilseed Processors Association, dont les membres représentent toutes les plus importantes fermes industrielles et sociétés de biotechnologie dans le monde, dont ConAgra, Cargill, Unilever et Procter & Gamble.

La situation est semblable dans les autres pays de la Quadrilatérale. Au Japon, c'est le groupe de pression des industries, le Keidanren. En Europe, le commissaire de l'Union européenne sur les politiques et l'administration de l'OMC entretient des liens directs avec la Table ronde des industriels européens, composée de représentants des 50 plus importantes sociétés européennes. Le Forum européen des services a exercé d'importantes pressions pour faire éliminer de l'AGCS les exemptions concernant les services publics. En fait, dans une lettre datée de mai 2002 adressée aux PDG des trois plus importantes sociétés d'eau en Europe – Vivendi, Suez et RWE Thames – le directeur général du commerce de l'UE, Ulrike Hauer, a remercié ces derniers pour leur contribution aux négociations visant à réduire les obstacles au commerce dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

Au Canada, les grandes sociétés ont étroitement participé à la création d'accords commerciaux depuis le tout premier accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis signé le 1er janvier 1988. L'ancien sous-négociateur en chef, Gordon Ritchie, a établi une série de groupes consultatifs auprès du gouvernement, groupes dont les membres sont tirés du bottin mondain de l'élite du monde des affaires canadien; cette pratique, dit-il, « a changé pour toujours la façon dont le gouvernement gère ses politiques commerciales. » Une fois créé, ce lien n'a jamais été rompu.

Le Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE) – appelé autrefois le Business Council on National Issues (BCNI) – représentant les 150 plus importantes sociétés canadiennes, travaille en étroite collaboration avec le gouvernement Chrétien pour promouvoir les négociations tant de l'OMC que de la ZLÉA. Mentionnons un autre puissant groupe de pression canadien qui a influencé à son avantage les politiques commerciales, soit les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D) – autrefois appelé l'Association canadienne de l'industrie du médicament. Rx&D n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre le gouvernement de Brian Mulroney d'accorder à ses membres (dont un grand nombre sont des sociétés étrangères) des monopoles d'invention d'une durée de 20 ans, et ensuite pour convaincre les Libéraux du gouvernement Chrétien de revenir sur leur promesse électorale de 1993 d'annuler cette loi. Ce groupe de pression entretient des liens profonds avec les Libéraux au pouvoir.

Aucun de ces privilèges n'est accordé aux organisations non gouvernementales à but non lucratif (les ONG). Comme le confiait un cadre supérieur de l'OMC au Financial Times, l'OMC « est un lieu discret permettant aux gouvernements d'agir de connivence contre leurs groupes de pression nationaux. »

Comment l'OMC contrôle-t-elle notre vie?

Créée en 1995, l'OMC exerce déjà une influence majeure dans la vie des citoyens du monde. Combinant les règles fondamentales de la majorité des accords relevant de l'OMC, et les mécanismes d'application de

l'OMC, les principales alliances et leur important secteur des affaires sont en mesure de forcer de nombreux pays à réduire leurs cadres de réglementation dans plusieurs domaines importants.

La sécurité sociale

La menace de l'OMC visant la sécurité sociale de tous les citoyens de l'ensemble des pays membres provient des nouveaux pourparlers sur les services – l'AGCS. Le but de ces négociations est de restructurer radicalement le rôle des gouvernements partout dans le monde en assujettissant de plus en plus aux disciplines de l'OMC le processus de décision de ces gouvernements. L'AGCS touche tous les paliers de gouvernement, y compris les politiques nationales portant sur une vaste gamme de services. Parmi ceux-ci, mentionnons les soins de santé, les soins hospitaliers, les soins à domicile, les soins dentaires, les garderies, l'éducation (primaire, secondaire et post-secondaire), les musées, les bibliothèques, le droit, l'assistance sociale, l'architecture, l'énergie, l'approvisionnement en eau, les services de protection de l'environnement, le tourisme, les services postaux, l'édition et la radiodiffusion – et d'autres encore. Le but ultime de l'AGCS est de « libéraliser progressivement » ces services, jusqu'à ce qu'ils soient pleinement commercialisés. Cela signifie que dans tous ces domaines, les services autrefois fournis par le gouvernement en tant que droits fondamentaux, dans un but non lucratif, pourraient éventuellement être offerts par des sociétés, dans un but lucratif, à ceux qui en ont les moyens.

Les retombées potentielles pour la sécurité sociale des citoyens du monde sont énormes. Les dépenses annuelles mondiales en matière d'éducation dépassent les 2 trillions de dollars US, et les dépenses en matière de santé sont de l'ordre de 3,5 trillions de dollars US. L'éducation publique, la santé, le bien-être social et les services d'approvisionnement en eau ont été ciblés par les puissantes transnationales prédatrices désirant mettre à profit le processus de l'OMC/AGCS pour démanteler les systèmes publics domestiques. La stratégie adoptée pour ce faire consiste à soumettre les gouvernements, jusqu'ici responsables des services, aux règles de l'OMC – le même type de règles qui a permis d'éliminer les normes nationales dans les domaines de la culture, de l'environnement et du commerce loyal.

D'un point de vue technique, on permet aux gouvernements d'exempter certains services de la discipline de l'AGCS. Pour être admissibles toutefois, ces mesures doivent être totalement dénuées d'influence commerciale. Très rares sont les pays dans le monde qui ne sont pas dotés d'une certaine mesure de privatisation dans le domaine de l'éducation, de la santé ou de l'approvisionnement en eau. Une fois la privatisation établie dans un secteur, l'exemption s'annule. Les pourparlers actuels mettent le paquet sur les gouvernements afin de les inciter à soumettre à l'AGCS un nombre de plus en plus grand et de plus en plus varié de services, et d'obtenir d'eux qu'ils acceptent de soumettre leurs structures réglementaires à des contraintes additionnelles. Ils souhaitent également assujettir le secteur des services au « traitement national », ce qui permettrait aux sociétés étrangères d'établir une « présence commerciale » dans d'autres pays et d'avoir accès aux subventions publiques actuellement réservées aux seuls services nationaux à but non lucratif, tels les écoles et les hôpitaux.

La privatisation massive – qui est à la fois le but et le dénouement logique de l'AGCS – aura un impact dévastateur sur les travailleurs du secteur public et sur les normes en milieu de travail de façon générale. La déréglementation des structures gouvernementales inclut les normes du travail. Pour pouvoir entrer en concurrence dans un monde dominé par l'OMC, les sociétés nationales devront jouer au même niveau que les transnationales, c'est-à-dire en abaissant les conditions de travail et les salaires.

La protection de l'environnement

Deux dispositions clé en matière de libre-échange – le « traitement national » et la « nation la plus favorisée » – sont néfastes pour l'environnement parce qu'elles empêchent les gouvernements de fixer des normes favorisant les biens produits ou recueillis d'une manière respectueuse de l'environnement. Ces dispositions précisent que les pays doivent traiter les produits d'un pays aussi favorablement que les produits « semblables » d'un autre pays, que l'on ne peut pas faire de distinction entre les produits « semblables », qu'ils soient étrangers

ou domestiques, et que les contingents ou interdictions imposés pour des raisons environnementales peuvent être jugés comme étant des formes de protection, et donc remis en question. Un produit ne peut donc pas être interdit sous prétexte que l'on s'oppose aux méthodes de production. Cela rend soudain légal toute une gamme de pratiques environnementales terribles et inhumaines. (Les mêmes dispositions peuvent être utilisées pour remettre en question les normes domestiques qui interdisent les produits provenant de pays ayant une mauvaise réputation en matière de droits de la personne ou s'adonnant à des pratiques de travail inférieures aux normes.)

Ces dispositions du GATT ont été utilisées avec succès pour réduire à néant la loi américaine sur la protection des mammifères marins et pour déroger à la loi américaine sur les espèces en danger, lois conçues pour protéger les dauphins et les tortues. L'Accord sur les obstacles techniques au commerce force les pays à prouver que leurs lois en matière d'environnement sont « nécessaires » et ont été établies de la manière « la moins restrictive pour le commerce ». Cela signifie qu'un pays est tenu de démontrer quelque chose qui n'est pas, plutôt que d'avoir le droit d'adopter le « principe de précaution », privilégiant la prudence en cas de doute. Le test de la méthode « la moins restrictive pour le commerce » a jeté un froid, incitant les petits pays à éviter d'adopter des normes, tel l'étiquetage écologique, pour éviter de s'exposer à une remise en question de la part de l'OMC.

L'OMC mine également les progrès des Accords multilatéraux en matière d'environnement en y intégrant la « disposition de la supériorité de l'OMC », de sorte qu'en cas de conflit, les règles de l'OMC primeront. Même lorsqu'un tel accord semble compatible avec l'OMC, d'autres règles peuvent interférer. Par exemple, les règles de la Convention sur la diversité biologique sont affaiblies par l'OMC qui, par ses règles ayant force exécutoire, fait la promotion de l'agriculture industrielle et du brevetage du savoir autochtone. (Les États-Unis n'ont pas signé la Convention et maintiennent la suprématie de l'OMC sur celle-ci.)

La sécurité alimentaire

Le but principal de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC est de réduire ou d'éliminer les tarifs douaniers sur les importations agricoles, ainsi que les restrictions quantitatives. Toutefois, bien que la majorité des pays du Sud (y compris le Canada) aient déjà mis un terme aux restrictions quantitatives, ainsi qu'aux subventions des fermes et des industries locales, les États-Unis et l'Europe ont en fait augmenté leurs propres subventions à l'agriculture – les États-Unis avec leur Farm Bill adopté en 2001, qui injecte des fonds considérables dans la production alimentaire américaine, et l'UE avec sa Politique agricole commune, qui augmentera graduellement son financement jusqu'en 2013. Il en résulte des produits subventionnés, peu chers, qui envahissent le Tiers-Monde à partir du Nord. L'importation de viande subventionnée en provenance d'Europe, par exemple, a contribué à la disparition des économies et des cultures pastorales en Afrique occidentale.

Partout dans le monde, les exploitations familiales et les opérations agricoles de petite envergure ont été détruites par le libre-échange en agriculture. Même dans le Nord, il est presque impossible de garantir un rendement équitable à la ferme, à cause de l'invasion mondiale de produits importés peu coûteux produits dans des conditions qui se détériorent et selon des normes à la baisse. Lorsque les petites exploitations agricoles perdent tout bénéfice à cause des fluctuations du cours des produits de base dans le monde, elles risquent de disparaître complètement. Seules les exploitations d'envergure, profitant des investissements des mégasociétés, sont en mesure de survivre.

L'Accord sur l'agriculture signifie également que les nations souveraines sont maintenant dans la position ridicule de ne pas pouvoir maintenir de stocks alimentaires en cas de sécheresse, de récolte déficitaire ou de guerre. Elles sont forcées d'acheter tout ce dont elles ont besoin sur le marché libre. « L'autosuffisance alimentaire » signifie maintenant posséder l'argent nécessaire pour acheter la nourriture, plutôt que d'avoir la capacité de la produire localement. Les aliments sont cultivés, non par des fermiers locaux pour des consommateurs locaux, mais bien par des sociétés pour des marchés mondiaux. L'OMC dresse ainsi la toile

de fond propice à la dissémination de la biotechnologie sous forme d'aliments génétiquement modifiés, et au contrôle des graines par les sociétés de sciences biologiques qui forcent, par contrat, les fermiers à acheter chaque année leur grain, ou bien à s'exposer à des sanctions et des amendes.

L'Accord MSP de l'OMC limite la capacité des gouvernements de maintenir des normes concernant les aliments sains. Le Canada et les États-Unis, par exemple, se sont servis de l'Accord MSP pour éliminer une interdiction imposée par l'Union européenne sur le bœuf nord-américain, bœuf contenant des hormones nocives, peut-être cancérigènes. Le groupe d'experts de l'OMC a déclaré que l'UE n'avait pas de « certitude scientifique » concernant l'effet nocif de ces hormones.

Que s'est-il passé à Seattle?

L'Organisation mondiale du commerce a tenu quatre rencontres ministérielles depuis sa création : Singapour en décembre 1996; Genève en mai 1998; Seattle en décembre 1999; et Doha en novembre 2001. La majorité des citoyens du monde ont entendu parler de l'OMC pour la première fois lors du « cycle du millénaire » de Seattle (communément appelé « bataille de Seattle »), lorsque les pourparlers ont échoué, au milieu de manifestations massives dans les rues.

L'ordre du jour des pourparlers de Seattle était ambitieux. Il portait entre autres sur l'agriculture, les services, les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics (contrats) et les règles régissant la concurrence. Seattle fut choisi comme lieu de rencontre parce que les pourparlers devaient être entièrement financés par le secteur privé (pour la première fois) et que c'est le lieu de résidence de Bill Gates (Microsoft) et de Phil Condit (Boeing), hôtes conjoints de la rencontre ministérielle et responsables d'avoir déniché des commanditaires parmi les sociétés élitaires. Étant donné la présence de plus de 3 000 journalistes en provenance de tout le globe, le président Bill Clinton voyait la réunion comme la vitrine par excellence pour montrer au monde la force de l'économie américaine. La réunion fut menée d'une main de fer par sa représentante commerciale, Charlene Barshefsky, et par le co-président Michael Moore, directeur général de l'OMC.

Trois facteurs ont causé l'échec de la rencontre ministérielle. Tout d'abord, une coalition massive d'organisations influentes représentant les syndicats, l'environnement, les droits de la personne, la diversité culturelle, les autochtones, les agriculteurs, les consommateurs et la justice sociale ont joint leurs forces, avant et pendant la rencontre, exerçant une pression énorme sur leurs gouvernements afin de les empêcher de s'engager dans le nouveau cycle. Les fameuses batailles rangées en pleine rue qui ont accompagné cette rencontre ont bien failli empêcher toute négociation d'avoir lieu.

Deuxièmement, il existait un schisme profond et infranchissable entre les États-Unis et l'Union européenne au sujet de la sécurité alimentaire. L'UE était inflexible dans son refus d'abandonner son droit d'interdire ou de contrôler les importations d'aliments génétiquement modifiés et les hormones qu'elle juge dangereuses pour la santé de ses citoyens. Les États-Unis (et plusieurs autres pays, dont le Canada) étaient tout aussi inflexibles dans leur intention de se servir des pourparlers de l'OMC pour éliminer le droit d'une nation d'interdire de telles importations.

Et enfin, les délégués du Tiers-Monde, qui étaient presque unanimement convaincus que l'OMC n'avait pas tenu les promesses précédentes faites au Sud, se sont rassemblés dans une solidarité sans précédent contre la force de la Quadrilatère et son ordre du jour plein d'enjeux nouveaux. Lors de chacune des réunions ministérielles, l'on dépose sur la table une Déclaration de travail à laquelle toutes les nations concernées ont travaillé pendant les mois précédents et qui forme la base des négociations. À Seattle, le texte de 80 pages était très controversé et truffé de parenthèses, montrant une absence de consensus avant même le début de la rencontre.

En dépit d'une intimidation intensive de la part des États-Unis et d'autres pays de la Quadrilatère, les délégués des pays en voie de développement ont tenu bon. Le cycle du millénaire s'est terminé par un fiasco.

Que s'est-il passé à Doha?

Les pays de la Quadrilatère et les dirigeants de l'OMC ont décidé que cela ne se reproduirait plus jamais. Ils ont choisi, pour leur prochaine rencontre ministérielle, le soi-disant « cycle du développement », un état du Golfe riche du pétrole, le Qatar, où la libre expression est interdite, rendant impossible toute opposition visible de la part de la société civile. De plus, l'Europe et les États-Unis ont fait des pieds et des mains en coulisse pour bâtir la solidarité, ou à tout le moins un semblant de solidarité, sur la question de la sécurité alimentaire.

Mais plus important encore, les autorités de l'OMC décidèrent de ne pas présenter un autre texte parenthésé sur lequel le Nord et le Sud se déchireraient. Plutôt, le secrétariat de l'OMC décida arbitrairement de soumettre à l'ouverture de la réunion une brève Déclaration favorisant un ordre du jour de la Quadrilatère poussant agressivement de l'avant une kyrielle d'enjeux nouveaux, plutôt qu'un programme de réalisation des promesses passées en matière de développement. Ce texte unilatéral devint le plan directeur des négociations. Les pays du Tiers-Monde, dupés avant même que ne débutent les négociations, étaient furieux.

D'autre part, le moment politique fut aussi nuisible au front uni des pays du Sud que la ruse susmentionnée. Les négociations de Doha eurent lieu à peine deux mois après les attaques terroristes aux États-Unis, et ces derniers établirent ouvertement un lien entre, d'une part, la lutte contre le terrorisme et, d'autre part, un nouveau cycle de négociations commerciales mondiales et un ordre du jour ambitieux chargé d'enjeux nouveaux intéressant les sociétés américaines. Dans un environnement aussi chargé politiquement, il devint très difficile à un pays de dire non aux États-Unis qui mettaient une pression intense sur les pays de moindre envergure pour les faire adhérer à un nouveau cycle.

Six « amis de la présidence », des ministres du Commerce de pays favorables à un nouveau cycle, dont le ministre du Commerce international du Canada, Pierre Pettigrew, furent envoyés faire la promotion des questions litigieuses, tels l'investissement et l'accès aux marchés, auprès des délégués du Tiers-Monde réticents. Lors d'intenses séances à huit clos durant toute la nuit, et avec force consultations téléphoniques auprès de leur capitale respective, les représentants de la Quadrilatère exploitèrent la vulnérabilité des pays pauvres. À la dernière minute (et avec un jour de retard), un texte fut produit, contenant le programme complet de la Quadrilatère, texte auquel les délégués du Tiers-Monde, de guerre lasse, apposèrent leur signature.

Le programme de Doha est un ordre du jour ambitieux comptant au moins 19 négociations multilatérales, dont : une pression accrue sur les secteurs actuels, tels l'agriculture et les services; des pressions nouvelles sur les pays du Tiers-Monde pour qu'ils ouvrent le reste de leurs industries à la prise de contrôle par des intérêts étrangers, et enfin l'autorisation de présenter les soi-disant « nouveaux enjeux » – l'investissement, les marchés publics, et la politique en matière de concurrence. Pour faire bonne mesure, l'UE ajouta le dernier jour une disposition éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des services environnementaux, tel l'eau. Les négociateurs épuisés ne le remarquèrent même pas.

Dans une déclaration conjointe jouissant de l'appui général, la société civile condamna carrément le processus et la conclusion de Doha, les déclara illégitimes, profondément antidémocratiques et les qualifia de « désastre pour l'environnement », s'engageant à lutter pour les faire échouer à Cancun.

Quels seront les enjeux clés à Cancun?

Au cours des mois écoulés depuis la rencontre de Doha, le secrétariat de l'OMC a travaillé sans relâche pour faire avancer les négociations sur tous ces fronts, afin que le plus grand nombre possible d'accords soit fixé avant la 5e réunion ministérielle de l'OMC. Bien que le nouveau directeur général, l'économiste thaïlandais Supachai Panitchpakdi, soit le premier leader de l'OMC en provenance du Sud, on attend de lui qu'il livre le monde en voie de développement lorsque les délégués arriveront au lieu de villégiature mexicain qu'est Cancun.

Les lignes de bataille sont déjà tracées. D'intensives négociations préparatoires se déroulent au sein du Comité des négociations commerciales (CNC), un puissant organisme nouvellement créé par l'OMC et chargé de coordonner le programme de travail de Doha en vue de la réunion de Cancun. Les pays du Tiers-Monde y ont déjà marqué leur forte opposition à l'introduction des « nouveaux enjeux » apportés par la Quadrilatère et ce, tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas trouvé de réponses aux questions de développement tel que promis. Ces pays avaient déposé une liste de 85 mesures visant un « traitement spécial et différencié » reconnaissant leur vulnérabilité. Ils avaient également établi un ordre du jour concernant les corrections à apporter avant la tenue de la rencontre de Doha. Ces demandes sont au cœur de leur position à Cancun et il semblerait que se manifestent à nouveau le consensus et la détermination qui ont caractérisé ce bloc lors de la réunion de Seattle.

La Quadrilatère, d'un autre côté, insiste sur un accord centré sur un « engagement unique », c'est-à-dire qu'elle n'abordera aucune question de développement tant que tous les pays n'accepteront pas de tout mettre sur la table, y compris les enjeux faisant l'objet d'une forte opposition dans le Sud, tels les investissements.

Les sources de conflits importants sont nombreuses.

Les services

Les négociations de l'AGCS se déroulent dans le secret. Les gouvernements concernés ont échangé entre eux leurs demandes. Depuis 31 mars 2003, certains pays ont fait connaître leur offre initiale et une négociation musclée est en cours. Bien que l'on ne sache que peu de choses sur les demandes de la majorité des nations, l'ensemble des demandes de l'Union européenne, ayant fait l'objet d'une fuite, a été porté à l'attention de la société civile et a été affiché sur Internet. Ces demandes sont très ambitieuses. L'Union européenne demande que la majorité des pays (dont le Canada) soumette, entre autres, l'eau, l'énergie, le transport, les services postaux, le tourisme, la radiodiffusion, les services municipaux, l'édition et les services financiers à la discipline de l'OMC. L'UE cherche à éliminer complètement les règles et les lois régissant le secteur des services dans son entier. Les pays en voie de développement sont une cible de prédilection, ces pays étant déjà très vulnérables aux sociétés du Nord.

L'agriculture

L'agriculture est une pierre d'achoppement importante. Les pays dotés d'économies et de systèmes de production alimentaire totalement différents disposent de quelques mois à peine pour présenter des engagements obligatoires. De nombreux pays du Tiers-Monde cherchent à se protéger des fluctuations du cours des produits de base grâce à ce qu'ils appellent les « récoltes d'urgence », ainsi que grâce à des programmes de développement rural, tout en essayant d'obtenir que l'UE et les États-Unis limitent les subventions considérables accordées à leurs propres exportations d'aliments. Il est très improbable que le Sud réussisse dans un cas comme dans l'autre. Rien n'indique que l'Europe se prépare à réduire l'important octroi de subventions des aliments exportés, et l'UE et les États-Unis, ayant quelque peu perdu la volonté de montrer un front uni depuis la guerre en Irak, se disputent à nouveau ouvertement au sujet des aliments génétiquement modifiés. En fait, en mai 2003, les États-Unis (auxquels se sont joints le Canada, l'Argentine et l'Égypte) ont remis en question à l'OMC le moratoire de l'Union européenne sur l'importation d'aliments génétiquement modifiés. La rencontre de Cancun semble destinée, une fois encore, à ne porter que sur l'élargissement des marchés du Sud au profit du Nord.

Les ADPIC

À Doha, on a beaucoup parlé d'un « nouvel » accord appelé « Les ADPIC et la déclaration sur la santé, » qui précise que l'accord sur les ADPIC n'empêche pas les pays membres d'utiliser leurs propres médicaments génériques dans le but de protéger la santé publique (pour des maladies catastrophiques comme le sida), plutôt que les médicaments de marque, beaucoup plus dispendieux. De plus, un comité a été créé pour trouver une entente sur la façon de permettre aux pays pauvres possédant peu ou pas d'installations pharmaceutiques d'importer des médicaments génériques d'autres pays. Une solution à ce problème devait être trouvée avant la fin de 2002. Toutefois, les compagnies pharmaceutiques de marque des États-Unis se sont vivement opposées à de telles mesures et ont exercé des pressions auprès des négociateurs américains afin de limiter le nombre et le type de maladies pouvant être considérées comme une crise pour la santé publique, ainsi que les conditions dans lesquelles un pays pourrait importer des médicaments génériques. Lors des élections au congrès de novembre 2002, le groupe de pression de l'industrie a appuyé la réélection de Républicains clés, afin de maintenir, de la part des États-Unis, une ferme opposition à tout assouplissement de l'accord sur les ADPIC.

Le refus du gouvernement américain de renégocier l'accord sur les ADPIC aura d'autres impacts sur le Canada. Les Canadiens et les Canadiennes continueront de payer des prix exorbitants pour leurs médicaments, puisque l'ALENA de l'OMC fait appliquer des droits monopolistiques d'une durée de 20 ans accordés aux grandes compagnies pharmaceutiques. L'une des conséquences de ce régime est que le coût des médicaments sur ordonnance au Canada a connu une augmentation de 342 pour cent au cours des 15 dernières années, soit depuis que ces compagnies ont obtenu les monopoles recherchés. Pour combler le tout, les États-Unis cherchent à prolonger jusqu'à 25 ans la protection des brevets accordés aux géants pharmaceutiques.

L'investissement

Au cœur des demandes que les pays de la Quadrilatère présenteront à Cancun se trouve la résurrection du défunt Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), qui avait été abandonné face à la résistance massive de la société civile. De puissantes sociétés et d'importants investisseurs cherchent à obtenir une protection obligatoire pour les investissements directs à l'étranger n'importe où dans le monde, et veulent que l'OMC adopte des règles limitant de manière draconienne le droit des gouvernements de fixer quelque condition que ce soit sur ces fonds. Les pays en voie de développement ont déjà refusé des propositions portant sur les droits en matière d'investissement, les qualifiant de « néo-colonialisme ». Ceux-ci et de nombreuses ONG partout dans le monde craignent que les nations les plus importantes désirent en fait un accord en matière d'investissement semblable à l'ALENA, qui donnerait aux sociétés le droit de poursuivre un gouvernement. L'Union européenne balaie du revers de la main ces craintes et promet de limiter les droits des nations en matière de résolution de conflit. Mais la Chambre de commerce internationale (CCI), chargée d'élaborer la première version de l'AMI, a toutefois publié dernièrement un rapport exigeant l'adoption d'un accord complet comme l'AMI au sein de l'OMC, y compris des droits pour les sociétés sources de l'investissement.

Autres enjeux

Les autres « nouveaux enjeux » sont les marchés publics et les règles en matière de concurrence. Si ces enjeux tombent sous la coupe de l'OMC, dans le cas des marchés publics, les gouvernements ne pourraient plus encourager le développement de l'économie domestique, par exemple en privilégiant les fournisseurs locaux ou nationaux, en fixant des normes quant au contenu national ou en adoptant des règles en matière d'investissement communautaire. Les nouvelles règles sur la concurrence, quant à elles, priveraient les gouvernements du droit de protéger les monopoles domestiques. L'objectif véritable est de donner aux sociétés étrangères l'accès aux marchés domestiques actuellement entre les mains des entreprises locales. L'effet combiné de ces deux dispositions mettrait un terme au contrôle exercé par les gouvernements sur leurs ressources naturelles et leur politique économique et donnerait aux sociétés transnationales des pouvoirs nouveaux et redoutables.

DEUXIÈME PARTIE

La Zone de libre-échange des Amériques

Qu'est-ce que la ZLÉA?

Contrairement à l'Organisation mondiale du commerce déjà en place, l'accord sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) est une entité en voie de création. Faisant actuellement l'objet de négociations, la nouvelle ZLÉA constituera une zone de libre-échange regroupant 34 pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, exception faite de Cuba. Présentée comme étant la plus vaste zone de libre-échange dans le monde, la ZLÉA englobera une population de plus de 800 millions de personnes et combinera un produit national brut de 11 trillions de dollars US. Tout comme le cycle actuel de négociations de l'OMC, la ZLÉA doit être complétée d'ici janvier 2005.

La ZLÉA est née dans le berceau du premier Sommet des Amériques qui s'est déroulé à Miami (Floride) du 9 au 11 décembre 1994. Convoqué par le président américain du temps, Bill Clinton, le Sommet coïncidait avec l'arrivée des accords commerciaux de libre-échange des années 90 : le lancement officiel de l'Accord nord-américain sur le libre-échange (ALENA) entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en janvier 1994 et la mise sur pied de l'Organisation mondiale du commerce, destinée à remplacer l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à compter du 1er janvier 1995. La ZLÉA devait être la réalisation du rêve de l'ancien président George Bush d'établir une zone de libre-échange reliant les économies de l'hémisphère, d'Anchorage (Alaska) jusqu'à la Terre de feu (Chili). Le Sommet de Miami envisageait également une plus grande intégration sociale et politique des Amériques, ainsi qu'un renforcement de la démocratie et du développement durable.

L'euphorie entourant le lancement des négociations de la ZLÉA lors du premier Sommet des Amériques fut de courte durée. L'hypothèse de départ était que la ZLÉA déclencherait une période de prospérité économique grâce à la libéralisation des échanges commerciaux. Mais tout de suite après le Sommet de Miami, la « crise du peso » mexicain éclata. L'important afflux de capitaux vers le Mexique qui accompagna la mise en place de l'ALENA en 1994 connut un revirement soudain, lorsque les spéculateurs étrangers retirèrent leurs investissements, déstabilisant ainsi l'économie du pays. Le Mexique connut, au cours de l'année 1995, sa pire récession économique depuis la Dépression des années 30, entraînant dans son sillage d'autres pays de l'Amérique latine.

Suite à ces événements, les négociations sur l'accord de la ZLÉA furent mises en veilleuse jusqu'à ce que la crise du peso mexicain se calme et que s'estompent les souvenirs. Les négociations officielles ne débutèrent pas avant le 2e Sommet des Amériques tenu à Santiago (Chili), en avril 1998. Il était alors évident que le véritable programme du sommet était de créer une zone de libre marché et d'échanges commerciaux dans l'ensemble des Amériques, en grande partie inspirée du modèle et de l'expérience de l'ALENA. Les autres nobles priorités et principes annoncés à Miami seraient désormais secondaires relativement à l'objectif premier qui était de mettre en place la ZLÉA.

Bien que le modèle de l'ALENA doive servir de cadre directeur aux négociations de la ZLÉA, il n'est pas le seul régime régissant les échanges commerciaux dans l'hémisphère occidental. Parmi les autres accords commerciaux, les accords dominants sont le Mercosur – un marché commun des pays du cône sud centré sur le Brésil, qui est la plus importante économie de la région, mais incluant également l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. De plus, l'Accord de Carthagène, l'accord Caricom liant les pays des Caraïbes, ainsi que plusieurs Traités bilatéraux d'investissement, notamment ceux qui existent entre les États-Unis et le Chili, viennent compliquer davantage les relations commerciales internationales au sein des Amériques.

S'il existe une concurrence à l'ALENA, elle provient sans doute du Mercosur. Bien que ces deux régimes commerciaux diffèrent à bien des égards, ils ont également des similitudes. Par exemple, contrairement à l'ALENA, le Mercosur est conçu pour fournir un marché commun doté de normes du travail et de programmes sociaux communs pour les travailleurs déplacés. Par ailleurs, l'ALENA et Mercosur sont semblables dans leur traitement des investissements étrangers. Tous deux incluent des mesures visant à déréglementer l'investissement étranger en accordant des droits de « traitement national » aux sociétés étrangères, et interdisent aux gouvernements d'appliquer les « prescriptions de résultats » aux activités de ces sociétés. En effet, les dispositions du Mercosur et de l'ALENA limitent les mesures que pourrait prendre un gouvernement pour s'assurer que les investissements étrangers contribuent à améliorer l'économie locale en venant en aide aux commerces et aux travailleurs locaux.

Bien que la concurrence entre l'ALENA (dominé par les États-Unis) et le Mercosur (dominé par le Brésil) soit présente dans les négociations de la ZLÉA, il ne fait guère de doute que le modèle de l'ALENA dominera. Entre temps, les pressions poussant ces négociations proviennent en grande partie de l'extérieur de l'hémisphère, principalement de l'Union européenne. Au cours des dernières années, les Européens ont intensifié leur présence en Amérique latine, provoquant chez les Américains le désir de s'affirmer dans la région. L'UE a signé des accords bilatéraux en matière de commerce et d'investissement avec des pays comme le Chili, le Mexique et le Brésil, cependant que les sociétés européennes augmentent leurs investissements dans des secteurs comme les opérations bancaires, l'automobile, les biens de consommation et les télécommunications. Dans le but de renverser ces tendances, les États-Unis doivent mener à bien les négociations pour un régime commercial comme la ZLÉA qui permettra aux sociétés américaines de continuer à dominer dans la région.

Que contient la ZLÉA?

Tout compte fait, la ZLÉA sera vraisemblablement le régime le plus complet au monde en matière de commerce et d'investissement. De par sa conception, elle constitue une expansion agressive de l'ALENA. D'une part, elle élargira le régime de l'ALENA de façon à inclure tous les pays des Amériques (à l'exception de Cuba). D'autre part, elle incorporera de nouvelles règles strictes de l'OMC, étendant ainsi sa portée à d'autres secteurs. Comme nous le verrons, la combinaison de nouvelles règles concernant le commerce transfrontalier des services, de la protection des droits de propriété intellectuelle, de nouvelles règles conçues pour protéger les droits des transnationales, ainsi que d'un mécanisme de règlement des différends permettant aux sociétés de poursuivre directement un gouvernement pour violation présumée de ces règles, la combinaison, donc, de tous ces éléments promet d'avoir des effets puissants et explosifs sur la vie des citoyens. La ZLÉA est, en bref, l'ALENA traité aux hormones...

Lors du premier Sommet tenu à Miami en 1994, une déclaration présentant une série d'« objectifs et principes » devant servir de base aux négociations de la ZLÉA fut rendue publique. Une fois calmée la crise du peso mexicain, neuf comités de négociations furent créés lors du Sommet de Santiago en 1998. Le mandat de chacun de ces comités de négociations reflétait les objectifs et principes de départ de la ZLÉA. Bien que ces comités se soient réunis à huis clos, les organisations de la société civile des 34 pays des Amériques se regroupèrent pour demander que soient rendues publiques les ébauches des négociations de la ZLÉA. Finalement, lors du Sommet de Québec en 2001, les ébauches ont été rendues publiques dans quatre langues – le français, l'espagnol, le portugais et l'anglais.

Le tableau ci-dessous montre les principales composantes et dispositions de la ZLÉA qui se dégagent pour l'instant. C'est le fruit du travail de huit des neuf comités de négociations (le travail du neuvième comité porte sur les mécanismes de règlement des différends et est abordé dans la section De quelle manière la ZLÉA fera-t-elle appliquer ses règles?). L'information présentée dans ce tableau est tirée des textes rendus publics et analysés à partir de juin 2002.

Comité de négociations	Mandat et portée des négociations	Règles et disciplines proposées dans la ZLÉA
<i>L'agriculture</i>	<ul style="list-style-type: none"> le mandat comprend : l'élimination progressive des obstacles tarifaires et non tarifaires agricoles et des subventions à l'exportation; des mesures visant à s'assurer que les politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire ne sont pas des restrictions commerciales déguisées; l'agriculture est vue purement en terme de commerce [enrayer la famine; assurer la sécurité alimentaire; protéger les travailleurs ruraux, etc. : rien de cela n'est reconnu] 	<p>Les règles de la ZLÉA proposées en matière d'agriculture sont basées sur l'OMC et, dans certains cas, vont plus loin que celui-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> les programmes nationaux de sécurité alimentaire peuvent être vus comme des obstacles au commerce à éliminer; on ne reconnaît ni ne protège la nécessité des réformes agraires; on veut une réduction importante des subventions aux exportations agricoles; on veut éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations de produits agricoles et alimentaires; ne contient aucune règles sur les programmes d'aide alimentaire, par exemple l'usage de produits génétiquement modifiés
<i>Les services</i>	<ul style="list-style-type: none"> la « couverture universelle de tous les secteurs de services » : opérations bancaires, tourisme, assurances, télécommunications, soins de santé, éducation, eau, postes, prisons, bibliothèques, assistance sociale; établir un cadre de travail «incorporant les droits et obligations fondamentales dans les services » qui permettrait aux sociétés étrangères d'avoir accès aux marchés des services, y compris les services publics. 	<p>Les règles sur les services de la ZLÉA sont conçues d'après les règles de l'AGCS et de l'OMC et, dans certains cas, vont plus loin encore :</p> <ul style="list-style-type: none"> les sociétés de services étrangères des pays de la ZLÉA auront accès aux marchés en tant que « nations les plus favorisées » et auront droit au « traitement national », tout comme les fournisseurs de services locaux. les services publics ne peuvent pas être exemptés s'ils sont offerts sur une base commerciale ou en concurrence avec des fournisseurs privés; on interdirait de limiter la création d'entreprises de services privées [par exemple, santé, éducation, eau]; il est possible que l'on permette aux petites économies de demander une exemption à ces règles [point en délibéré]
<i>L'accès au marché</i>	<ul style="list-style-type: none"> l'objectif officiel est d'établir des règles visant l'élimination progressive des obstacles tarifaires et non tarifaires et autres mesures restreignant le commerce des biens et services. l'objectif sous-jacent est de restreindre le droit souverain des gouvernements d'appliquer leurs politiques de développement nationales par le biais d'instruments publics; 	<p>Les règles proposées par la ZLÉA en matière d'accès au marché comprennent des mesures qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> exigent que tous les pays membres éliminent les tarifs douaniers sur toutes les importations d'ici 10 ans, peu importe les besoins; restreignent le droit souverain des gouvernements de limiter les exportations, y compris en temps d'austérité ou de catastrophe; empêchent l'application de taxes à l'exportation susceptibles de décourager la vente de ressources naturelles à des prix moindres que le coût de substitution;

Comité de négociations	Mandat et portée des négociations	Règles et disciplines proposées dans la ZLÉA
<i>L'accès au marché (suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • permettre aux investisseurs étrangers de pénétrer les marchés qu'ils désirent, sans avoir à respecter les priorités nationales en matière de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • permettre aux sociétés à but lucratif étrangères de remettre en question les « monopoles » de services gouvernementaux en exigeant le « traitement national »; • interdire les règles [par exemple sur l'environnement] qui sont « contraignantes plus que nécessaire pour le commerce ».
Les investissements	<ul style="list-style-type: none"> • objectif déclaré : « promouvoir l'investissement grâce à la création d'un environnement stable et prévisible qui protège l'investisseur, son investissement et les flux associés, sans créer d'obstacles à l'investissement en provenance de l'extérieur de l'hémisphère »; • des dispositions en matière d'investissement sont conçues pour fournir de nouveaux pouvoirs aux sociétés de l'hémisphère, leur permettant de remettre en question toutes les formes de réglementation et d'intervention de la part d'un gouvernement. 	<p>Les règles proposées dans la ZLÉA en matière d'investissement comprennent des mesures qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettent aux sociétés étrangères d'être protégées en vertu des dispositions de la « nation la plus favorisée » et du « traitement national »; • interdisent aux gouvernements d'appliquer les exigences en matière de prescription de résultats aux sociétés étrangères pour s'assurer qu'elles assument leurs responsabilités des points de vue social et environnemental; • permettent aux sociétés étrangères d'exiger une compensation financière pour les réglementations gouvernementales qui nuisent à leurs bénéficiaires; • interdisent aux gouvernements d'exercer un contrôle sur les rentrées et sorties de capitaux.
<i>Les droits de propriété intellectuelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • l'objectif officiel est de « promouvoir et assurer la protection adéquate et efficace des droits de propriété intellectuelle » [c'est-à-dire le droit à la possession et à la protection légale d'idées, de créations artistiques, d'innovations technologiques et d'outils de marché]; • les règles de l'OMC sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce servent de normes, mais le comité des négociations de la ZLÉA va plus loin et fixe de nouvelles normes. 	<p>Les règles proposées dans la ZLÉA en matière de droit de propriété intellectuelle comprennent des mesures qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adoptent les règles de l'ADPIC de l'OMC comme normes de base, y compris les règles qui accordent aux sociétés le droit de breveter les matières organiques et de détenir le monopole des médicaments vitaux; • limitent le droit des fermiers d'utiliser les grains provenant des récoltes précédentes; • permettent aux gouvernements d'accorder des permis obligatoires aux entreprises locales désirant produire la version générique d'un médicament sous brevet; • obligent les compagnies de médicaments génériques à subir des tests coûteux pour prouver la sécurité de leurs produits; • appuient la protection du savoir autochtone mais ne garantissent pas le droit de résister à l'altération de leur savoir collectif ou de s'opposer à la culture aux fins de consommation.

Comité de négociations	Mandat et portée des négociations	Règles et disciplines proposées dans la ZLÉA
<i>Les marchés publics</i>	<ul style="list-style-type: none"> le but avoué est de s'assurer que les sociétés étrangères ont « accès aux marchés publics des pays de la ZLÉA »; cet objectif pourra être atteint en mettant en place un « cadre normatif » assurant la transparence du processus régissant les marchés publics et en garantissant la « non-discrimination dans les marchés publics »; les règles de la ZLÉA pourraient aller au-delà de l'OMC en mettant à profit les règles sur le traitement national pour forcer l'accès aux marchés publics au profit des sociétés étrangères. 	<p>Les règles proposées dans la ZLÉA en matière de marchés publics comprennent des mesures qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> interdisent aux gouvernements d'accorder la préférence aux compagnies locales dans l'attribution de contrats pour l'achat de biens et services; interdisent aux gouvernements d'évaluer les fournisseurs à partir de critères autres que le prix et la qualité, ce qui pourrait être remis en question comme étant un « obstacle non nécessaire au commerce »; interdisent les politiques permettant de faire preuve de discrimination à l'égard des biens et services d'un pays de la ZLÉA [par exemple provenant d'un régime répressif violant les droits de la personne]; appliquent ces règles en matière de marchés publics non seulement aux gouvernements nationaux ou étatiques, mais également aux gouvernements municipaux.
<i>Les politiques en matière de concurrence</i>	<ul style="list-style-type: none"> l'objectif avoué est de prévenir les pratiques commerciales monopolistiques, tel le contrôle oligopolistique ou monopolistique des marchés ou des prix; bien que ces mesures puissent être utiles pour déstabiliser les pouvoirs économiques excessifs des sociétés géantes, l'objectif réel semble être les monopoles de l'État, vus comme des obstacles au libre marché. 	<p>Les règles de la ZLÉA proposées concernant les politiques en matière de concurrence auraient les effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> permettre l'existence d'entreprises d'État, en autant qu'elles fonctionnent selon les critères du marché et promeuvent la concurrence sur les paliers national et régional; créer une autorité autonome dotée de pouvoirs supranationaux pour enquêter sur les pratiques monopolistiques et imposer des sanctions; permettre aux sociétés ou investisseurs étrangers de poursuivre un gouvernement qui gère un monopole ou une entreprise d'État; interdire le stockage de matières premières, de produits intermédiaires et de produits manufacturés.
<i>Les subventions et mesures compensatoires</i>	<ul style="list-style-type: none"> l'objectif avoué est d'« examiner des façons d'approfondir les disciplines actuelles de l'Accord de l'OMC relatif aux subventions et mesures compensatoires » et d'améliorer la mise en application des lois portant sur les recours commerciaux; les enjeux principaux portent sur les subventions massives du gouvernement dans les domaines militaire et agroalimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ce que ce groupe de négociations a accompli jusqu'ici n'est pas encore clair. Ses objectifs avoués sont quelque peu ambigus. les gouvernements industrialisés du Nord subventionnent des secteurs stratégiques de leur économie, ce qui leur donne un avantage concurrentiel appréciable relativement aux économies en voie de développement des pays du Sud.

Voilà, en bref, la compilation des principales propositions émises par huit des neuf groupes de négociations et qui sont devenues le contenu global et parenthésé de la ZLÉA.

De quelle manière la ZLÉA fera-t-elle appliquer ses règles?

Tout comme l'OMC, la ZLÉA disposera de leviers de pouvoir lui permettant de faire appliquer ses règles. Ces leviers se trouvent dans les mécanismes proposés en matière de règlement des différends de la ZLÉA, mécanismes destinés à régler les demandes concernant la conformité aux règles et à déterminer les formes appropriées de sanctions économiques qui seront associées à la violation de ces règles. Il semblerait pour le moment que la ZLÉA adopterait des mécanismes de règlements des différends hybrides, soit tirés à la fois de l'OMC et de l'ALENA. Le mécanisme pour régler les conflits entre États sera en grande partie fondé sur le modèle de l'OMC, alors que le mécanisme pour régler les conflits entre investisseur et État prendra l'ALENA comme modèle.

Dans le cas du mécanisme de l'OMC pour régler les conflits entre États, les gouvernements, comme nous l'avons vu, agissent souvent au nom des intérêts des sociétés de leur propre pays et ce faisant, peuvent remettre en question les lois, politiques et programmes d'un autre gouvernement. Un groupe composé d'experts techniques se réunit à huis clos pour décider si les pratiques commerciales contestées d'un pays donné constituent une violation des règles de l'OMC et, si c'est le cas, cherche à faire annuler la politique ou la pratique contestée. Le pays perdant dans un tel cas doit faire face à trois choix : changer la loi ou le programme contesté pour le rendre conforme aux règles de l'OMC; verser une compensation financière permanente au pays gagnant; ou subir l'imposition de sanctions financières continues de la part du pays gagnant et de ses alliés dans le conflit.

Dans le but de faire appliquer ses règles, le mécanisme de l'OMC pour le règlement des conflits entre États est doté du pouvoir nécessaire pour faire annuler les lois, politiques et programmes d'un autre pays. Pour les pays membres de l'OMC, les règles de cette organisation constituent un ensemble de lois communes ou, de manière plus précise, une constitution régissant la gouvernance économique mondiale. Dans le règlement des disputes, les règles de l'OMC représentent la loi ultime, l'emportant sur les lois domestiques des pays concernés. Il s'ensuit que des dizaines de lois sur la santé, la sécurité alimentaire et l'environnement ont pu être annulées grâce à ce processus. Il semblerait que la ZLÉA contiendra vraisemblablement des pouvoirs et mécanismes semblables pour le règlement de conflits entre États.

La ZLÉA contiendra également le mécanisme de règlement de conflits entre investisseur et État que l'on retrouve dans l'ALENA. En vertu des règles du Chapitre 11 sur l'investissement contenues dans l'ALENA, les sociétés ont le droit de poursuivre directement un gouvernement en cas de présumée violation de ces règles. Les règles sur l'investissement proposées dans la ZLÉA contiennent des dispositions semblables. Par le biais de la ZLÉA, les sociétés étrangères disposeront de droits spéciaux leur permettant de contourner leur propre gouvernement et de poursuivre directement un autre gouvernement dans les situations mettant en cause l'investissement et les bénéficiaires. Tout comme pour l'ALENA, les différends survenant dans le cadre de la ZLÉA seront réglés par des groupes d'experts techniques réunis à huis clos.

D'après les règles de la ZLÉA sur l'investissement, l'expropriation est également définie dans des termes larges de façon à inclure non seulement les formes directes de « privation », mais également les formes indirectes. Une société étrangère peut poursuivre un gouvernement non seulement parce qu'il la prive physiquement de ses possessions, tels une propriété ou un actif mais, ce qui est plus important encore, parce qu'il peut la priver de quelque chose par ses réglementations, par exemple par ses lois d'intérêt public sur la santé et l'environnement qui pourraient avoir un effet sur les bénéficiaires présents ou futurs de la société. Peu importe le but de la réglementation, ou le fait qu'elle soit légale du point de vue du droit national, la ZLÉA

donnera aux sociétés étrangères le droit de poursuivre un gouvernement et de réclamer des compensations pour une « privation réglementaire ».

Les leviers de pouvoir contenus dans le mécanisme de règlement de différends entre un investisseur et un État sont illustrés par des dizaines de poursuites intentées à ce jour par diverses sociétés en vertu du Chapitre 11 de l'ALENA. Par exemple, les règles de l'ALENA sur l'investissement ont été invoquées avec succès par la société américaine Ethyl pour forcer le gouvernement canadien à annuler une loi interdisant la vente transfrontalière de son produit, le MMT, un additif à l'essence qualifié de « neurotoxine dangereuse » et interdit dans de nombreux autres pays. De façon semblable, une entreprise américaine d'élimination des déchets de BPC, S.D. Myers, s'est servi des règles du Chapitre 11 de l'ALENA pour obliger le gouvernement canadien à annuler l'interdiction touchant l'exportation des BPC, interdiction décidée conformément à la Convention de Bâle sur le mouvement transfrontière des déchets dangereux et de leur élimination, et obliger le gouvernement canadien à verser 50 millions de dollars US en dommage pour bénéfices perdus et ce, même si l'interdiction ne s'était appliquée que brièvement.

Le gouvernement mexicain a lui aussi été poursuivi en vertu de l'ALENA. En 1996, la société américaine Metalclad, une entreprise d'élimination des déchets, accusait le gouvernement mexicain de violer les règles du Chapitre 11, parce que l'état de San Luis Potosi refusait de permettre à cette entreprise de rouvrir une usine d'évacuation des déchets. Après qu'une analyse géologique ait démontré que les activités de l'usine contamineraient la source d'eau locale, le gouverneur de l'état en ordonna la fermeture et intégra le site à une zone déclarée écologique. Lorsque Metalclad entama des poursuites pour expropriation et chercha à obtenir une compensation, le tribunal de l'ALENA trancha en faveur de l'entreprise américaine et ordonna au gouvernement mexicain de verser 16,7 millions de dollars US en dommages.

Il va de soi que la prolifération de poursuites relatives à des différends entre investisseurs et États entamées en vertu de la ZLÉA pourrait avoir des effets dévastateurs sur l'économie des pays en voie de développement du reste des Amériques, pays supportant déjà de lourdes dettes. Prenons le cas de la Bolivie, l'un des pays les plus pauvres de l'Amérique latine. La mégasociété américaine d'ingénierie Bechtel invoque actuellement les dispositions d'un Traité bilatéral sur l'investissement semblable à l'ALENA pour tenter contre le gouvernement bolivien une poursuite de 25 millions de dollars US pour perte de bénéfices futurs. Cette poursuite a été entamée après que l'une de ses filiales ait perdu un investissement d'un million de dollars dans les services d'approvisionnement en eau de Cochabamba. En effet, la population s'est insurgée contre la prise de contrôle de son eau par la société et a forcé l'entreprise à quitter la ville.

En quoi les règles de la ZLÉA changeront-elles notre vie?

Au premier abord, les règles de la ZLÉA décrites ci-dessus semblent assez abstraites et loin de la vie quotidienne. Mais si l'on en juge d'après les performances antérieures de l'OMC et de l'ALENA jusqu'ici, ces genres de régimes touchent directement la vie quotidienne des travailleurs et des collectivités, de même que l'environnement. L'épreuve décisive consistera à déterminer si les régimes commerciaux, tel la ZLÉA, auront pour effet d'améliorer ou d'empirer les conditions de vie des peuples des Amériques. Pour l'instant, voyons comment les règles de la ZLÉA pourraient toucher les secteurs de référence que sont la sécurité sociale, la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et la sécurité économique.

Il y a peu de raisons de croire que les règles de la ZLÉA sont conçues de façon à favoriser la sécurité sociale. De façon générale, les gouvernements ont toujours été responsables d'assurer la sécurité sociale par le biais de programmes publics, tels les soins de santé, l'éducation et l'assistance sociale. Dans certains pays, l'approvisionnement en eau et en électricité, les services postaux, les garderies et les services de transport font également partie de l'ensemble des services relatifs à la sécurité sociale. Bien que les dispositions à cet égard varient d'un pays à l'autre, les programmes d'ajustement structurels imposés aux gouvernements du

Sud par la Banque mondiale et le FMI depuis les années 80, ont certainement érodé les quelques programmes sociaux et services publics dont jouissaient les peuples des Amériques, en dehors du Canada et des États-Unis. Il est plus que probable que la ZLÉA vienne affaiblir davantage ce qui reste de sécurité sociale dans tout l'hémisphère.

De façon plus précise, les règles de la ZLÉA sur le commerce des services trans-frontières constituent une menace. L'appel à une « couverture universelle de tous les secteurs de services » signifie que les programmes sociaux et les services publics pourraient être ciblés pour la déréglementation et la privatisation. L'adoption de la ZLÉA sous le régime de l'AGCS dans le cadre de l'OMC signifierait que les sociétés américaines à but lucratif oeuvrant dans les domaines des soins de santé et de l'éducation seraient en mesure de s'établir dans d'autres pays et d'exiger l'accès au « marché » des services publics. Également, les lois et programmes nationaux visant la protection de ces services publics pourraient être contestés en vertu du régime de l'AGCS concernant la réglementation domestique, sans compter qu'ils pourraient être soumis à un « test de nécessité ». Et si de telles mesures ne suffisaient pas à ouvrir ce marché, les sociétés pourraient toujours invoquer leur droit de poursuivre un gouvernement en vertu des règles de la ZLÉA en matière d'investissement, pour perte de bénéfices futurs.

Un exemple caractéristique d'une telle situation est le suivant : United Parcel Service (UPS) poursuit actuellement Postes Canada en vertu du Chapitre 11 de l'ALENA. Dans cette affaire, UPS soutient que les règles de l'ALENA sur les monopoles publics ont été violées en ce qui a trait aux services de colis et de messagerie. Bien que l'affaire porte dans ce cas sur les services postaux, la décision rendue aura de vastes ramifications pour l'application des règles de l'AGCS et des règles commerciales connexes concernant une vaste gamme de services publics. Qui plus est, les règles de la ZLÉA concernant les services sont conçues pour verrouiller la privatisation. Si un gouvernement décide de déréglementer et de privatiser les services publics, tels les soins de santé, l'éducation, l'assistance sociale, l'eau, l'électricité ou les services postaux, il sera pratiquement impossible à un autre gouvernement de renverser la décision. Les dommages exigés en vertu de la ZLÉA seraient beaucoup trop coûteux pour la majorité des gouvernements.

La protection de l'environnement

Dans son état actuel, le texte de la ZLÉA ne contient aucune disposition ou garantie portant sur la protection de l'environnement. En 1994, le mandat de négociation initial de la ZLÉA contenait une promesse visant à « garantir le développement durable tout en protégeant l'environnement ». Deux ans plus tard en Bolivie, se tenait un important sommet sur le développement durable lors duquel on en vint à une entente portant sur 65 mesures appelée Plan d'action de Santa Cruz. Bien que les groupes environnementaux aient brillé par leur absence au Sommet de la Bolivie, le Plan d'action de Santa Cruz préconisait la création d'un nouvel organisme, la Commission interaméricaine du développement durable, sous l'égide de l'Organisation des États américains (OEA). Mais lorsque vint le Sommet des Amériques de Santiago en 1998, l'objectif du Programme pour le développement durable fut retiré du nouveau mandat de négociation de la ZLÉA.

Il s'ensuit que plusieurs sections de l'ébauche de la ZLÉA ont des implications graves pour l'environnement. Comme on pouvait s'y attendre, on y trouve une disposition sur le « chapitre sur les investissements » qui demande aux pays membres de « faire des efforts pour garantir » que les normes environnementales ne seront pas abaissées dans le but d'attirer les investissements étrangers. En soi, cette disposition est sans valeur. Pis encore, l'ébauche de la ZLÉA ne tient aucun compte des coûts environnementaux associés aux objectifs du traité proposés, qui sont d'augmenter la production et l'exportation des produits forestiers, minéraux, énergétiques, ainsi que des produits de la pêche. En effet, la version préliminaire de la ZLÉA interdit aux gouvernements d'avoir recours à des mesures d'intervention, par exemple la taxe à l'exportation, dans le but de préserver les ressources naturelles.

Tout comme le font l'OMC et l'ALENA, la ZLÉA rend les gouvernements incapables d'exercer le « principe de précaution », c'est-à-dire adopter une approche prudente en cas de doute. Lorsqu'il est question d'importer des produits génétiquement modifiés, par exemple, les règles du traité de la ZLÉA proposé exigent que les gouvernements apportent une preuve scientifique fournissant le cadre d'un système et démontrent que leurs lois et réglementations restreignant l'importation sont, en fait, nécessaires. En d'autres mots, le fardeau de la preuve repose sur les gouvernements qui tentent de protéger l'intérêt public, plutôt que sur les sociétés qui font la promotion d'un produit donné.

La sécurité alimentaire

On ne peut pas non plus dire que les règles de la ZLÉA sont conçues pour améliorer la sécurité alimentaire des peuples des pays membres. Les règles en matière d'agriculture proposées par ces régimes n'ont pas grand chose à voir avec un effort pour enrayer la famine ou pour améliorer la sécurité alimentaire d'un pays ou les moyens de subsistance des paysans. Au contraire, ces règles sont conçues pour servir les intérêts de l'industrie de l'agroalimentaire. Dans les nouveaux circuits alimentaires mondiaux, l'agriculture, avec ses agriculteurs qui produisent une plus grande quantité d'aliments pour nourrir de plus en plus de monde et de collectivités, a été remplacée par un système « agroalimentaire », avec des sociétés transnationales de l'alimentation qui produisent des aliments dans un but lucratif, aux dépens de la sécurité alimentaire et des droits des fermes familiales.

L'interdiction d'exercer des contrôles sur l'importation et l'exportation de produits alimentaires fait en sorte que seules les grandes sociétés agroalimentaires pourront survivre, protégées par les règles du « traitement national » et de « la nation la plus favorisée ».

Sans réformes agraires assurées, les paysans seront forcés de migrer vers les villes saturées, où le chômage est déjà rampant. Depuis l'adoption de règles semblables dans le domaine de l'agriculture en vertu de l'ALENA, on estime à plus d'un million le nombre de familles de paysans qui ont dû abandonner leur gagne-pain. Une fois de telles règles en place, les paysans ne pourront plus négocier collectivement les prix de leurs produits auprès des acheteurs domestiques et étrangers. Sans mesures nationales de soutien des prix, ils sont laissés à la merci des prix du marché international. Qui plus est, les pays ne pourront plus maintenir de stocks alimentaires en cas d'urgence pour faire face aux périodes de sécheresse ou de récoltes défectueuses. Ils seront forcés d'acheter ce dont ils ont besoin sur le libre marché.

En adoptant les normes techniques (les règles des accords MSP et OTC) de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, la ZLÉA servira également vraisemblablement à restreindre davantage les droits des fermiers traditionnels et à forcer à la baisse les lois en matière de sécurité alimentaire. Comme nous l'avons souligné précédemment, les États-Unis et le Canada ont réussi déjà à mettre à profit ces outils de l'OMC pour contester un moratoire européen sur les hormones du bœuf potentiellement cancérigènes. Rien ne nous permet de croire que les sociétés agrobiotechnologiques ne vont pas utiliser ces puissants outils pour tenter de passer outre aux normes en matière de sécurité alimentaire et ouvrir des marchés pour leurs produits génétiquement modifiés dans le reste des Amériques.

La sécurité économique

Les règles de la ZLÉA ne sont pas conçues pour favoriser la sécurité économique des travailleurs et des collectivités. Au contraire, la libéralisation du commerce et de l'investissement permet aux sociétés transnationales de déplacer leur centre de production, leurs capitaux et leurs produits d'un pays à l'autre, sans être gênés par les réglementations et interventions des gouvernements, dans le but de profiter de la main-d'œuvre la moins chère possible. Alors que les règles de la ZLÉA en matière d'investissement établissent et affirment les « droits » des sociétés, il n'existe aucune disposition protégeant ou garantissant les droits des travailleurs. Bien que la version préliminaire encourage les gouvernements à ne pas abaisser leurs normes du

travail dans le but d'attirer l'investissement étranger, rien n'empêche les gouvernements des pays pauvres de revoir à la baisse leurs lois sur le salaire minimum dans ce but précis.

Les antécédents de l'ALENA au Mexique, au Canada et aux États-Unis montrent de quelle manière les régimes de libre-échange servent à affaiblir la sécurité économique des peuples. Lorsque différentes entreprises ont déménagé leur production au Mexique pour profiter du salaire quotidien des travailleurs mexicains qui est de 5 \$US, les États-Unis ont perdu plus d'un million d'emplois manufacturiers. Bien que les travailleurs américains mis à pied retrouvent généralement un nouvel emploi, c'est souvent au prix de la sécurité d'emploi et d'un salaire moindre. Pendant ce temps, étant donné que l'ALENA ne contient pas de droits obligatoires protégeant les travailleurs, les travailleurs mexicains n'ont pas pu s'organiser efficacement pour obtenir une hausse de salaire. En dépit de la promesse de l'ALENA d'augmenter le développement économique dans tout le Mexique, seules les chaînes de montage (maquiladoras) situées en bordure de la frontière ont connu une augmentation sensible de l'activité industrielle. Mais même là, plus d'un million de travailleurs mexicains additionnels sont maintenant obligés de travailler pour un salaire inférieur au salaire minimum, comparativement à la période d'avant l'ALENA.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA en 1994, on estime à huit millions le nombre de Mexicains qui sont passés de la classe moyenne à la classe pauvre. Qui plus est, rien n'empêche la ZLÉA d'entretenir une semblable insécurité économique. Protégées par de puissants outils tels « la nation la plus favorisée » et « le traitement national », les sociétés installées aux États-Unis et au Canada peuvent s'installer partout dans les Amériques, non seulement pour profiter de la main-d'œuvre peu chère, mais également pour vendre leurs produits moins cher que les industries et les commerces locaux, en exigeant le même traitement. Pour nombre de pays en voie de développement, l'exigence concernant l'élimination des obstacles tarifaires pourrait provoquer une inondation de biens de consommation importés, rendant ainsi leur économie encore plus vulnérable. De plus, la sécurité économique pourrait être mise en péril encore davantage du fait que les gouvernements ne seront plus capables de freiner l'investissement spéculatif sur leurs devises en contrôlant les entrées et les sorties de capitaux.

Quels seront les enjeux clés à Miami?

En avril 2001, après le Sommet des Amériques de Québec, il est apparu clairement que les négociateurs de la ZLÉA auraient fort à faire pour être en mesure de respecter la date butoir du 1er janvier 2005 pour la signature du traité. Mais lorsque les ministres du Commerce se sont réunis à Quito (Équateur) 19 mois plus tard, le climat des négociations s'est fait plus intense. Après le sommet de l'OMC à Doha, les États-Unis, sous l'administration Bush, ont introduit une série de mesures commerciales protectionnistes, y compris un projet de loi sur les subventions agricoles massives et une augmentation des tarifs sur l'acier, auxquels s'ajoutent de nouvelles mesures de protection pour les producteurs d'agrumes de la Floride. Les deux premières mesures ont provoqué un conflit avec les principaux partenaires commerciaux de Washington dans le monde, en particulier suite aux engagements pris à Doha concernant une libéralisation accrue du commerce, mais les trois mesures constituent une menace particulière pour l'avenir des négociations de la ZLÉA, puisqu'elles ont touché directement le Brésil, principal adversaire des États-Unis au sein des Amériques.

À Quito, les ministres du Commerce ont tenté en vain de donner une tournure positive aux négociations de la ZLÉA. Lorsque les ministres ont présenté leur Déclaration promettant que la ZLÉA « améliorerait le niveau de vie, augmenterait les emplois, améliorerait les conditions de travail ainsi que la santé et l'éducation, et protégerait mieux l'environnement », l'Alliance sociale de l'hémisphère (ASH) (un réseau de groupes de la société civile qui suit de près les négociations de la ZLÉA) les a attaqués vigoureusement, soulignant les déclarations contradictoires et promesses non tenues, statistiques à l'appui, depuis huit ans que les gens subissent l'impact de l'ALENA. L'ASH déclarait ceci :

« Nous sommes indignés devant les objectifs contenus dans la Déclaration, où il est question d'améliorer le niveau de vie de la population, alors que dans la réalité, les propositions de la ZLÉA serviraient à convertir les biens et services publics, tels le droit à l'eau, à la santé et à l'éducation, en biens privés, qui ne seraient disponibles qu'à ceux qui en auraient les moyens. »

Cependant, lorsque le négociateur en chef américain, Robert Zoellick, tenta de déclarer une victoire totale à Quito, soulignant plusieurs développements sur le plan de la procédure des négociations de la ZLÉA, des observateurs plus avertis ont fait remarquer que les États-Unis n'avaient guère avancé pour ce qui est de convaincre leurs homologues du reste de l'Amérique latine d'aborder certains des enjeux plus controversés, tels l'agriculture, l'investissement et les services. En fait, les États-Unis se sont butés à une opposition vigoureuse de la part des gouvernements de l'Amérique latine, qui ont vu leur économie suivre une spirale descendante à cause du libre-échange, et leur population protester massivement. L'un des moments les plus révélateurs est celui où, les ministres du Commerce ayant refusé à plusieurs reprises de rencontrer les groupes de la société civile à Quito, les forces de la sécurité équatorienne se sont rangées aux côtés des dizaines de milliers de manifestants qui menaçaient de paralyser la ville si l'on ne répondait pas à leurs demandes. Bien à contrecœur, Zoellick et les autres ministres du Commerce ont accepté de rencontrer les représentants des mouvements sociaux.

En cette période qui précède la réunion ministérielle de Miami, les 20 et 21 novembre 2003, les négociations de la ZLÉA entament le dernier droit. Cette dernière phase des négociations se fera sous la présidence conjointe des États-Unis et du Brésil. Cette décision repose sur la présomption que toute difficulté ou embûche pouvant survenir dans cette phase pourrait être surmontée si le processus de négociations était dirigé par les deux principales économies Nord-Sud de l'hémisphère. Réuni à Puebla (Mexique) le Comité des négociations commerciales de la ZLÉA, composé des sous-ministres du Commerce des 34 pays participant, annonçait le 11 avril 2003 qu'une série de mesures seraient prises pour resserrer les procédures de négociations, ainsi que l'ordre du jour, de façon à respecter l'échéance fixée. Entre temps, la réussite des négociations et l'avenir de la ZLÉA elle-même semblent dépendre de plusieurs questions névralgiques.

L'agriculture

Si les règles de la ZLÉA préconisant la modernisation de la production et du commerce agricoles, sans réformes agraires, sont adoptées, des millions de paysans d'Amérique latine seront forcés d'abandonner leur gagne-pain. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, le Mexique a été submergé de maïs et de haricots importés en quantité massive, forçant des centaines de milliers de paysans à quitter leur terre parce qu'ils ne pouvaient pas entrer en concurrence avec les biens subventionnés provenant des États-Unis. Le récent projet de loi agricole de l'administration Bush, qui a pour effet d'augmenter les subventions à l'exportation accordées aux agriculteurs américains, exerce des pressions énormes sur le Brésil et les autres pays d'Amérique latine producteurs d'aliments.

Les services

Ce n'est pas seulement dans les pays industrialisés comme le Canada et les États-Unis, mais de plus en plus dans les pays en voie de développement de l'Amérique latine qu'apparaissent des inquiétudes sérieuses ainsi que l'incertitude face à l'effet des nouvelles règles sur les services (proposées dans la ZLÉA) sur la capacité des gouvernements de fournir des services publics fondamentaux, tels les soins de santé, l'éducation, l'eau, l'électricité et autres droits sociaux. Les services fournis par le gouvernement sont déjà beaucoup affaiblis par des décennies d'« ajustement structurel » imposé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Et voici que les sociétés américaines se disposent à profiter des conditions propices à la création de marchés privatisés pour les soins de santé en Amérique latine.

L'accès aux marchés

La promesse de la ZLÉA de faciliter l'accès aux marchés américains pour l'exportation en provenance des pays en voie de développement des Amériques a été contrecarrée par le nouveau protectionnisme américain. Comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus, les récents tarifs américains imposés sur l'importation d'acier et d'agrumes ont touché très durement les pays comme le Brésil, tout en faisant comprendre aux autres pays que la belle promesse concernant l'accès aux marchés pour les produits d'Amérique latine est, dans le meilleur des cas, limitée. Si un accès considérablement accru aux marchés n'est pas possible pour les pays en voie de développement de l'Amérique latine, il n'y a pas grand chose d'autre à attendre de la poursuite de ces négociations.

La propriété intellectuelle

L'enjeu dans ce cas est la capacité des gouvernements de fournir des médicaments et autres produits pharmaceutiques à leur peuple, gratuitement ou à des prix inférieurs au marché, dans le but de combattre le sida et toute autre urgence publique en matière de santé. En vertu des règles proposées dans la ZLÉA, conçues en grande partie pour protéger la propriété intellectuelle des sociétés pharmaceutiques américaines et canadiennes en leur accordant la protection par brevet, un gouvernement qui répondrait à une urgence en matière de santé publique en fournissant des médicaments gratuits ou à bas prix, contreviendrait à ces règles. Ceci pourrait bien s'avérer une question épineuse pour des pays comme le Brésil lors de l'étape finale des négociations de la ZLÉA.

L'investissement

Alors que la majorité des pays de l'Amérique latine désirent voir s'accroître l'investissement étranger, le prix à payer pour la ZLÉA pourrait bien s'avérer trop élevé. Comme nous l'avons vu, les règles proposées en matière d'investissement accordent aux sociétés étrangères des droits souverains et des pouvoirs absolus. Toutefois, l'expérience du colonialisme a rendu certains pays des Amériques méfiants du prix à payer lorsque les sociétés transnationales sont laissées à elles-mêmes. Pour les États-Unis, il semble que la limite inférieure soit l'ALENA, lorsqu'il s'agit d'inclure au texte de la ZLÉA des règles et des dispositions en matière d'investissement. Pour le Brésil et plusieurs autres pays de l'Amérique latine, cela est toutefois trop cher payer.

Chacun de ces enjeux controversés pourrait empêcher la ratification de la ZLÉA. Quelles que soient les circonstances, le Brésil sera le facteur clé. Même avant les dernières élections qui ont porté Luis Inacio Lula da Silva, du Parti travailliste brésilien, à la présidence du plus grand pays d'Amérique latine, des politiciens de tout acabit se montraient méfiants des négociations de la ZLÉA. Leur plus grande crainte est que la ZLÉA permette aux États-Unis et aux sociétés américaines d'avoir directement accès au plus grand marché de l'Amérique latine, alors que le Brésil et ses voisins dépendant de l'exportation ne pourront pas avoir accès au marché américain.

« Lula », comme le peuple brésilien appelle son nouveau président, était un critique constant des politiques étrangères américaines en Amérique latine, et en particulier de la ZLÉA. Avant de devenir président, Lula a dénoncé la ZLÉA à de multiples reprises, la qualifiant de plan d'« annexion » plutôt que d'« intégration » dans l'hémisphère. Lula a également fait la promotion de la participation de Cuba aux négociations commerciales régionales, y compris la ZLÉA, que les États-Unis rejettent fermement. À mesure que Lula et le Parti travailliste brésilien s'approchaient du pouvoir au Brésil, ils ont adouci leur critique des États-Unis et de la ZLÉA. Il n'en demeure pas moins que plus de 10 millions de personnes ont voté contre la ZLÉA, lors d'un plébiscite organisé par des groupes de la société civile brésilienne en 2002.

Dans le passé, Lula soutenait que sa priorité en matière d'échanges commerciaux était de fortifier le traité du Mercosur, regroupant le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Faire du Mercosur un bloc commercial

plus fort, soutenait-il, donnerait à ces pays une plus grande chance d'obtenir des concessions relativement à la ZLÉA. Peu après son entrée au pouvoir, Lula annonçait qu'il chercherait à établir un accord commercial bilatéral entre les pays du Mercosur et les États-Unis, avant de passer à la ZLÉA.

D'un autre côté, les États-Unis viennent de ratifier, ou cela ne saurait tarder, des accords commerciaux bilatéraux avec différentes régions de l'Amérique latine, exception faite des pays du Mercosur. Dernièrement, cette stratégie d'endiguement a été caractéristique des États-Unis relativement aux négociations de la ZLÉA. En coulisses, par exemple, les États-Unis étaient très occupés à négocier des accords commerciaux bilatéraux avec le Chili, et maintenant avec les pays de l'Amérique centrale. D'après ce que nous savons du contenu de ces accords jusqu'ici, chacun d'eux est au moins équivalent à l'ALENA. En d'autres termes, ils sont conçus pour verrouiller toutes les composantes principales de l'ALENA, mais permettent également d'ajouter de nouvelles règles et disciplines touchant la libéralisation économique, telle l'élimination des politiques et législations permettant aux gouvernements de réglementer ou contrôler les entrées et les sorties de capitaux. Pour les États-Unis, il est non seulement plus facile et plus pratique de négocier un accord bilatéral plutôt que multilatéral, mais ces accords bilatéraux servent de police d'assurance pour les négociations de la ZLÉA, garantissant à tout le moins que les composantes de l'ALENA sont soutenues et promues par les autres pays engagés dans les pourparlers.

PARTIE TROIS

Combinaison dangereuse

Quelle est la position du Canada à l'égard de l'OMC et de la ZLÉA?

Depuis 1988, l'année où le Canada a signé l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, la question du libre-échange demeure litigieuse au Canada. La plupart des Canadiens appuient le commerce et les règles commerciales, mais tiennent à ce que ceux-ci soient fondés sur des pratiques commerciales justes. Ils ont d'ailleurs toujours dit à leurs gouvernements qu'ils voulaient des accords commerciaux qui protègent les programmes sociaux, la culture, les normes environnementales et les conditions de travail. Le gouvernement canadien se fait toutefois de plus en plus le défenseur de la déréglementation du libre-échange et de l'investissement, adoptant des positions pratiquement identiques à celles des États-Unis. Le Canada était un ardent promoteur de l'AMI et est l'un des principaux architectes de l'OMC et de l'AGCS. Dans sa déclaration de principe officielle d'avant Seattle, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a précisé que tous les sujets étaient négociables à la table de l'AGCS, y compris les secteurs « politiquement délicats » des soins de santé et de l'éducation.

Au cours des prochaines négociations qui se dérouleront à Cancun et à Miami, le Canada exercera une fois de plus son leadership en essayant de faire observer une position des pays industrialisés à l'égard du Tiers Monde; tout en compromettant ses propres programmes sociaux, ses ressources naturelles et ses travailleurs.

L'OMC

En août 2002, le Conseil des Canadiens a reçu un exemplaire piraté de la position du Canada sur l'OMC après Doha. Dans un « Mémoire au Cabinet » demandant un « Mandat pour les négociations de l'OMC », les ministres des Finances et du Commerce international ont demandé au Cabinet d'approuver un accord de grande portée sur le commerce et l'investissement ne comportant pas les protections sociales et environnementales exigées par les Canadiens. Le mémoire a confirmé les pires craintes des détracteurs.

À Cancun, le Canada défendra vigoureusement le programme de « nouvelles questions » aux dépens des demandes de développement du Sud. Le gouvernement tient tout particulièrement à un « accord multilatéral sur l'investissement », surtout pour ouvrir les marchés dans les pays en développement. Même s'il n'est pas précisé dans le document que le Canada favorisera un type d'accord investisseur-État du genre de l'ALENA, le MAECI a appuyé ce modèle dans l'édition du 12 avril 2002 de *Inside US Trade*. Le Mémoire écarte également les préoccupations des Canadiens à l'égard des répercussions environnementales de l'OMC, tout en reliant la protection de l'environnement à une plus grande libéralisation commerciale dans des secteurs comme les produits forestiers, la pêche, l'énergie et les « biens environnementaux » dont l'eau fait partie.

Le Canada se range clairement du côté de Washington et s'oppose à la majorité pauvre de l'OMC qui voudrait que les problèmes de développement soient abordés à Cancun. Le Mémoire fait état du fait qu'en accédant à ces demandes, il y aurait de lourdes répercussions sur la structure et la nature du système commercial mondial. En fait, le gouvernement canadien vise à isoler les opposants intransigeants (probablement des pays comme l'Inde et le bloc africain) à Cancun. Chez nous, le plan de communications préconise le même genre de traitement pour une « petite opposition bien organisée », comme les producteurs d'aliments soumis à la gestion de l'offre, la Commission canadienne du blé, et « certains secteurs de services ». Une fois de plus, les « porte-parole de l'industrie » devraient être prêts « sur court préavis » à se prononcer en faveur du nouvel accord.

Dans ses « offres initiales » pendant les négociations de l'AGCS, affichées à la fin de mars 2003, le gouvernement n'a pas offert un grand nombre des secteurs fort controversés. (Au contraire de la ZLÉA, l'AGCS est un accord qui combine une approche « descendante » à une approche « ascendante ». Alors que toutes les mesures gouvernementales touchant les services sont automatiquement incluses, les pires aspects ne s'appliquent qu'aux secteurs précisément « offerts » par les gouvernements. Cela a permis à certains groupes d'obtenir plus facilement l'exclusion de certains secteurs de l'AGCS que de la ZLÉA pour lequel l'approche adoptée est presque entièrement descendante.)

Même si l'on peut y voir une victoire des groupes de la société civile qui ont exercé de fortes pressions pour protéger ces services vitaux, la prudence est toujours de mise. Le ministère du commerce a seulement promis d'exclure la culture, les soins de santé et l'éducation publique; il a refusé de faire des engagements similaires à l'égard de l'eau, de l'énergie, des services postaux, des services financiers, de l'enseignement post-secondaire et de nombreux autres secteurs. Tant qu'un secteur n'est pas complètement exclu, il demeure à la table des négociations, même s'il n'est pas listé. Même les trois secteurs dont on a promis l'exclusion sont vulnérables. À mesure que les négociations avanceront, on exercera des pressions sur le Canada pour qu'il cède du terrain, sans compter que ces secteurs sont également menacés par d'autres dispositions de l'AGCS et de l'OMC.

La ZLÉA

Le Canada s'est montré un ardent défenseur de la ZLÉA, accueillant le Sommet des Amériques à Québec en 2001. Le ministre du Commerce international Pettigrew a promis de s'opposer à l'application du chapitre 11 de l'ALENA au nouvel accord. Cependant, après que George Bush eut dit à Jean Chrétien à Québec qu'il voulait cette disposition dans le nouvel accord, Pettigrew a cessé complètement d'en parler.

Les chapitres de la ZLÉA portant sur les services et l'investissement ont été communiqués clandestinement aux groupes de la société civile. En février 2003, le Canada a publié son « offre initiale » portant sur les services et l'investissement pour la ZLÉA. Cette offre reprend presque mot pour mot la liste du Canada pour l'ALENA. Tous deux ensemble, ces documents démontrent que le gouvernement canadien appuie clairement l'incorporation des pires éléments de l'ALENA dans la ZLÉA, dont le chapitre 11, donnant aux entreprises le droit de poursuivre les gouvernements et de chercher à obtenir de lourdes indemnités. C'est étonnant, étant donné que le Canada a été durement frappé par les dispositions de l'ALENA touchant l'investissement.

De même, le Canada appuie une approche « descendante » pour les services et l'investissement, ce qui signifie que tous les secteurs et mesures du gouvernement sont couverts à moins d'une exclusion spécifique. La portée de l'accord s'en trouve beaucoup plus grande. Plutôt que de négocier des éléments en fonction de leur propre mérite individuel, en présumant que de nombreux secteurs ne devraient jamais au départ être abordés à la table des négociations, tous les secteurs se retrouvent sur la table des négociations de la ZLÉA. Le Canada devra maintenant essayer d'exclure des secteurs délicats comme l'eau, la culture et les soins de santé, au cas par cas, souvent en opposant l'un à l'autre.

Le Canada est également un champion de l'agriculture, recommandant l'élimination totale des subventions aux exportations et des soutiens nationaux « aussi rapidement que possible ». Le Canada se range carrément aux côtés des États-Unis contre la restriction des importations alimentaires fondée sur des préoccupations de sécurité, et appuie l'incorporation des règles STS et OTC de l'OMC à la ZLÉA, limitant encore davantage le droit des pays de l'hémisphère d'appliquer des règlements visant à protéger la santé des êtres humains et des animaux des intérêts de l'agro-industrie. Le Canada défend les « nouvelles questions » de l'OMC dans la ZLÉA, y compris l'interdiction de « compensations » (mesures utilisées par les gouvernements pour assurer que l'investissement étranger profite aux communautés locales).

Quelles seront les répercussions de l'OMC et de la ZLÉA sur les Canadiens?

Les Canadiens et les autres citoyens des Amériques ont vraiment lieu de se préoccuper de la double menace que présente le nouvel accord de l'OMC et l'expansion de l'ALENA à tout l'hémisphère. Les architectes de la ZLÉA veulent faire de cet accord le plus vaste accord commercial de l'histoire, dépassant de beaucoup la portée et le pouvoir de l'ALENA. Le nouvel accord de l'OMC vise également à faire de nouvelles percées importantes dans des secteurs qui relevaient auparavant du contrôle national, comme les services publics et financiers et les contrats gouvernementaux. Essentiellement, les négociateurs commerciaux ont pris les éléments les plus ambitieux des accords existants de l'OMC et de l'ALENA pour tisser deux nouvelles chartes commerciales puissantes. Maintenant, les États-Unis et le Canada et leurs intérêts commerciaux disposent de deux armes de choix pour contrôler les pays d'Amérique latine et imposer une discipline de marché et des services privés.

La ZLÉA combinerait toutes les disciplines de l'AGCS avec les pouvoirs de l'AMI avorté, donnant aux entreprises transnationales de l'hémisphère de nouveaux droits inégalés de concurrencer voire même de contester tous les services financés par les deniers publics, y compris la santé, l'éducation, la sécurité sociale, la culture et la protection de l'environnement. Tout pays qui oserait ne pas reconnaître ces droits risquerait d'être soumis à des régimes d'indemnisation. (De crainte que les citoyens d'autres parties du monde se croient exclus, les entreprises et les gouvernements puissants des pays industrialisés ont clairement l'intention de se servir de l'OMC pour introduire des droits d'investissement similaires partout dans le monde. Les pays pauvres qui appliqueront les règles d'investissement de l'ALENA à la ZLÉA seront considérés comme respectant un accord du type de l'AMI.)

Sécurité sociale

Les négociations de services élargis proposées pour l'OMC et la ZLÉA, en combinaison avec le chapitre 11 de l'ALENA, posent une grave menace pour les programmes sociaux du Canada. Les soins de santé universels, l'éducation publique, les services de garde, les pensions, l'aide sociale et de nombreux autres services sociaux sont en ce moment assumés par les gouvernements sans qu'il n'y ait but lucratif. Jusqu'à maintenant, le Canada a largement exclu ces secteurs des accords commerciaux, encore que sous la condition stricte que ces services ne soient pas confiés au secteur privé. La présence de plus en plus grande du secteur privé dans la plupart de ces secteurs présente déjà une menace pour ces exclusions. Cependant, maintenant que l'on procède de manière intensive à des négociations des services sur les fronts de l'OMC et de la ZLÉA, le gouvernement canadien expose les services sociaux offerts par tous les paliers de gouvernement d'une manière nouvelle et dangereuse.

Le gouvernement canadien soutient qu'il n'a pas mis les programmes sociaux sur la table de l'AGCS. Ce n'est pas tout à fait vrai. Dans son engagement original, le gouvernement canadien avait inscrit l'assurance-maladie; exposant ainsi notre système de santé à des contestations de « traitement national » de la part des compagnies étrangères d'assurance privée, menaçant essentiellement le cœur même de notre régime d'assurance-maladie. De même, l'AGCS actuel s'applique à tous les services, même « exclus » ou non listés, s'ils sont en concurrence avec des fournisseurs du secteur privé. Par exemple, d'autres pays pourraient se servir de l'AGCS pour contester le financement gouvernemental des hôpitaux publics dans les provinces qui font actuellement la promotion d'hôpitaux privés.

De plus, dans l'AGCS actuel (appuyé par le Canada), un comité est en train d'établir des règles générales sur la « réglementation nationale » qui imposeraient de graves restrictions aux gouvernements même dans les secteurs non listés. Ce comité propose un ensemble de « disciplines nécessaires » pour toutes les mesures nationales touchant les services qui sont « inutilement encombrantes » ou constituent des « obstacles au commerce ». On se servirait d'un « test de nécessité » pour obliger les gouvernements à prouver que leurs règlements, leurs lois et leurs normes en matière de services sociaux ne sont pas contraires aux règles de

concurrence de l'OMC. Tous les services sociaux pourraient être affectés par ces règles touchant la « réglementation nationale » qu'ils aient été ou non offerts par leurs gouvernements.

Une autre manière de contourner une exclusion est de l'aborder sous un autre angle. Par exemple, on sait que les États-Unis cherchent des « services de distribution » et des « chaînes d'approvisionnement » dans l'AGCS; cela pourrait forcer les gouvernements à accorder aux compétiteurs étrangers l'accès à l'approvisionnement de services publics même si les services publics en question ne sont pas sur la liste.

On continue d'exercer des pressions sur le Canada pour qu'il inscrive des services délicats. Les États-Unis, dans leur déclaration de principe originale sur l'AGCS, avaient inclus l'éducation, la formation et l'administration de tests, ouvrant la porte à une concurrence étrangère dans ces secteurs. Le Mexique exige les services hospitaliers, ce que de nombreuses personnes voient comme une procuracy pour les États-Unis.

La ZLÉA, en sa qualité d'accord « descendant » est encore plus dangereux, car tout est maintenant sur la table. Aux termes de l'AGCS, par exemple, les règles de l'« accès au marché » et du « traitement national » ne s'appliquaient qu'aux services listés; dans la ZLÉA « descendant », elles s'appliqueraient à tous les services. De même, dans l'ébauche du texte de la ZLÉA, on étendrait le « traitement national » aux subventions, ce qui signifie que les gouvernements ne pourraient plus subventionner les écoles et les hôpitaux publics canadiens, par exemple, sans offrir des subventions similaires aux chaînes américaines à but lucratif. La ZLÉA contient également des règles concernant la « réglementation nationale », qui également s'appliqueraient de façon générale.

Maintenant que les entreprises de service ont le droit de poursuivre les gouvernements qui ne respectent pas ces nouvelles règles, tout est en place pour une attaque généralisée du système de sécurité sociale du Canada. Aux termes des nouvelles règles proposées, les entreprises étrangères à but lucratif offrant des services de santé, d'éducation et d'autres services sociaux auront le droit d'établir une « présence commerciale » n'importe où au Canada. Elles auront le droit au même titre que les établissements publics (hôpitaux, écoles et garderies) d'accéder aux deniers publics. Les normes applicables aux professionnels de la santé, de l'éducation, des garderies et du travail social seront assujetties à des règles et examens commerciaux afin d'assurer qu'elles ne sont pas des obstacles au commerce. Si un palier ou l'autre de gouvernement au Canada tente de résister et essaie de maintenir ces services à titre de droit public, les entreprises de service américaines auront le droit d'effectuer des poursuites pour obtenir un dédommagement financier.

Sécurité environnementale

La combinaison dangereuse des nouvelles règles de l'OMC et de la ZLÉA proposé compromettrait aussi gravement la capacité du Canada de protéger ses ressources naturelles ou de maintenir des règlements et des normes pour protéger l'environnement et la santé des Canadiens. Aucun de ces accords ne contient un libellé visant à protéger l'environnement. Dans le texte de Doha de l'OMC, il est établi que les règles commerciales ont priorité sur les accords environnementaux multilatéraux. Des outils pour restreindre les règles et les normes gouvernementales sont maintenant prévus dans les dispositions STS et OTC des deux accords.

De même, les ententes de services prévues par l'OMC et la ZLÉA ont de lourdes répercussions environnementales que l'on pourrait invoquer pour réduire les règles touchant la durabilité. Plusieurs garanties communément utilisées sont listées comme « services environnementaux », dont des secteurs d'intérêt public comme l'arrosage de pesticide, la construction de chemins forestiers, l'élimination des déchets toxiques, la purification de l'eau, la construction de pipelines et les services reliés aux mines et à l'agriculture. Les processus qui semblent « limiter le commerce » comme les procédures d'autorisation qui s'éternisent, les évaluations environnementales ou les règles d'amélioration nationales pourraient être contestés aux termes des règles de services proposées. Il est important de se rappeler que l'AGCS ne permet aucune exception dans le cas de gouvernements qui contreviennent à l'accord pour protéger leurs ressources naturelles.

Cependant, la menace la plus dangereuse pour l'environnement du Canada vient de l'application à la ZLÉA des règles de l'investissement du chapitre 11 de l'ALENA et de la décision d'inclure l'investissement dans l'OMC. Le Canada a déjà été affecté par les règles investisseur-État de l'ALENA. Non seulement un nombre de règlements touchant la santé et l'environnement ont-ils déjà été contestés avec succès au Canada, aux États-Unis et au Mexique par des entreprises du continent, mais le chapitre 11 est également utilisé pour « refroidir » les gouvernements qui pourraient envisager certaines mesures de réglementation, contrevenant ainsi aux dispositions de l'ALENA portant sur l'investissement.

Tout nouveau règlement soumis au Parlement ou à une assemblée législative provinciale peut être contesté par les entreprises américaines qui ont des intérêts dans le secteur en question. Essentiellement, aux termes des règles sur l'investissement prévues par l'OMC et la ZLÉA, le gouvernement canadien doit s'attendre à payer cher le droit de protéger la santé écologique, humaine et animale dans les limites de son mandat.

Deux secteurs préoccupent tout particulièrement les Canadiens. Le premier est le secteur de l'énergie. Depuis la signature de l'Accord commercial entre le Canada et les États-Unis en 1988, le Canada s'est engagé profondément dans une politique énergétique continentale, déréglementée, anti-environnement et anti-conservation fondée sur des exportations à court terme, à coûts élevés et à gros profits, contrôlée par les entreprises énergétiques transnationales. Le Canada a signé un accord de « partage proportionnel », qui garantit l'approvisionnement en énergie à perpétuité des États-Unis par le Canada. Le Canada ne peut refuser d'émettre une licence d'exportation, conserver sa propre « garantie d'approvisionnement vital », exiger des évaluations des répercussions de l'exportation, percevoir des taxes à l'exportation ni demander des prix plus élevés pour les exportations, obligeant les consommateurs canadiens à disputer leurs propres ressources énergétiques à une économie 10 fois plus grande, dont les réserves fondent rapidement et dont la demande est de plus en plus forte. Par conséquent, le Canada exporte maintenant plus de 60 pour cent de son gaz naturel aux États-Unis, alors qu'il n'en exportait que 25 pour cent il y a moins de vingt ans.

Mais les États-Unis ne sont toujours pas satisfaits. Dans une demande d'énergie des États-Unis que des activistes canadiens ont obtenue clandestinement, il ressort clairement que l'administration Bush cherche à obtenir la déréglementation des services énergétiques du Canada avec l'AGCS. En gros, les compagnies américaines veulent le feu vert pour prendre en charge tous les aspects de l'industrie énergétique du Canada, dont la restructuration du secteur de l'électricité, afin que l'infrastructure soit forcément ouverte à quiconque désire y accéder. C'est le modèle qui a fait des ravages en Californie. Le Canada n'exercerait plus aucun contrôle sur les divers aspects de sa politique énergétique, et cela marquerait la fin des pouvoirs des provinces à l'égard de l'électricité.

L'eau est l'autre problème hautement litigieux pour les Canadiens. L'eau figure déjà comme un « bien » dans l'ALENA et le GATT et comme un « investissement » dans l'ALENA. Actuellement, aucun pays ne peut favoriser son propre secteur privé pour ce qui est de l'utilisation commerciale de ses ressources hydriques. Le Canada ne pourrait émettre un permis à une compagnie nationale pour l'exportation de notre eau à des fins commerciales sans permettre à des compagnies américaines et autres d'exercer une concurrence. Tout palier de gouvernement qui essaierait de le faire pourrait être poursuivi aux termes du chapitre 11 de l'ALENA. De plus, le Canada doit, tout comme dans le cas de l'énergie, respecter son obligation de « partager proportionnellement » son eau avec les États-Unis, une fois qu'il aura commencé à vendre son eau. Il faut se rappeler que le Président Bush a dit qu'il considérerait l'eau du Canada comme faisant partie du réseau énergétique de l'Amérique.

Les dispositions touchant les services des nouveaux accords de l'OMC et de la ZLEA posent cependant une toute nouvelle menace pour un autre aspect des ressources hydriques du Canada : les services municipaux de distribution de l'eau et les services de traitement des eaux usées. La Communauté européenne, au nom de ses grandes entreprises d'eau, exige un plein « accès au marché » et des droits de « traitement national » en ce

qui concerne les services d'eau. Tout pays qui liste les services d'eau dans ces conditions aurait irrévocablement à abandonner tout contrôle national sur ses services d'eau, permettant la reprise et la privatisation de ces services par des entreprises transnationales. De plus, l'UE veut des « disciplines de réglementation » dans ce secteur, ce qui veut dire que même si le Canada résistait au listage direct des services d'eau, il perdrait une grande partie de son contrôle pour fixer les normes liées à l'approvisionnement en eau. En fait, même des principes fondamentaux comme l'universalité et l'approvisionnement public pourraient être jugés par l'OMC comme « restreignant le commerce » et à ce titre bannis.

Sécurité alimentaire

De diverses manières, avec les accords commerciaux actuels, le Canada a déjà payé le prix fort au plan de la sécurité alimentaire et de la sécurité des communautés agricoles. Le gouvernement canadien a coupé les subventions agricoles et le soutien des revenus agricoles beaucoup plus et beaucoup plus rapidement que ses principaux partenaires commerciaux de la Quadrilatérale. Par exemple, les exploitants de blé européens reçoivent trois fois le montant des subventions accordées à leurs homologues canadiens; les Américains reçoivent deux fois plus. Par conséquent, il y a aujourd'hui au Canada 60 000 agriculteurs de moins qu'au moment de la signature du premier accord commercial en 1988. Même si les exportations agricoles ont plus que doublé au cours de cette période, l'agriculteur canadien moyen gagne 22 pour cent de moins.

Ne travaillant plus pour nourrir les gens, les agriculteurs ont dorénavant pour mission de générer des profits pour les entreprises alimentaires. Les aliments voyagent plus de 2 400 kilomètres avant de se retrouver dans l'assiette des Nord-Américains. La notion voulant que les producteurs locaux nourrissent les communautés locales en échange de l'appui de ces communautés disparaît rapidement. Le Canada rural se vide et c'est là un résultat inévitable et tragique.

Comme l'OMC interdit le contrôle des importations et des exportations, seuls les grands (grandes fermes, grands pays et grandes entreprises) peuvent survivre. Le Canada a permis aux entreprises agroalimentaires transnationales d'entrer au pays à leurs conditions, déplaçant des milliers de fermes familiales et dominant totalement de nombreux secteurs. Grâce à l'OMC, les États-Unis ont à maintes reprises contesté les systèmes canadiens de gestion de l'approvisionnement alimentaire et des offices d'organisation méthodique du marché, les systèmes mêmes qui garantissent un retour juste à la ferme, les qualifiant de pratiques commerciales injustes. Les États-Unis ont l'intention de profiter des nouvelles négociations pour exercer encore plus de pressions sur ce qui reste des offices de commercialisation du Canada, surtout pour les produits laitiers et les œufs.

Entre-temps, les fermes industrielles poussent au Canada comme des champignons. Ces fermes procèdent à l'élevage intensif d'un plus grand nombre d'animaux se fondant sur un modèle industriel d'agriculture. Ce type d'exploitation agricole a de nombreuses conséquences pour l'environnement et la santé : la pollution de l'eau et de l'air, les vapeurs toxiques et un risque accru pour les humains et les animaux découlant de l'utilisation abusive des antibiotiques et des hormones. L'an dernier, le bétail canadien a produit suffisamment de fumier pour remplir 103 fois le SkyDome de Toronto. Les nouvelles restrictions proposées dans l'OMC et la ZLEA à l'égard de la « réglementation nationale » feraient qu'il serait beaucoup plus difficile pour les gouvernements d'adopter les lois nécessaires au contrôle de fermes industrielles.

De plus, les accords commerciaux encouragent les gouvernements à promouvoir la production d'aliments génétiquement modifiés et à appuyer les compagnies transnationales agroalimentaires qui les produisent, tout en les décourageant d'adopter des mesures législatives pour contrôler cette technologie. Par exemple, même si des sondages démontrent que 95 % des Canadiens veulent que les aliments GM soient étiquetés comme tels, le gouvernement canadien a toujours refusé de le faire. Il est triste de constater que le Canada s'est joint aux brutes de ce monde et se sert de ces accords commerciaux pour forcer les plus petits pays à abandonner les règles de sécurité alimentaire dans leurs propres pays.

Sécurité culturelle

La double menace de l'OMC-AGCS et de la ZLÉA proposé exposera la sécurité et la diversité culturelles du Canada à de nouveaux assauts. La culture était une question litigieuse dans l'ALENA et au cours des négociations antérieures de l'OMC. Le gouvernement fédéral a assuré les Canadiens que la culture avait été protégée dans l'ALENA grâce à l'ajout d'une exclusion pour les industries et politiques culturelles. Cependant, alors qu'un article (2005:1) exclut l'industrie culturelle de l'accord, un autre (2005:2) rétablit la culture comme élément visé par l'accord en donnant aux États-Unis le droit d'user de représailles contre le Canada avec des mesures ayant un « effet commercial équivalent » dans le secteur de son choix, même dans des secteurs non liés à la culture. Cela signifie que les États-Unis ont le droit de décider unilatéralement qu'une mesure culturelle canadienne est « non conforme » à l'accord et de choisir la nature et la sévérité des représailles. La ZLÉA devrait suivre le même modèle, même si pour l'instant, tout, y compris la culture, se trouve sur la table des services pour la ZLÉA.

De même, comme la ZLÉA étendrait le « traitement national » aux subventions, le financement gouvernemental des arts et de la culture au Canada pourrait dorénavant être contesté comme étant discriminatoire. Le Canada ne dispose plus réellement que de trois formes de protections culturelles dans la vague des nombreuses décisions de l'OMC sur la culture : les subventions gouvernementales, comme celles données à CBC ou aux éditeurs de livres canadiens; les quotas de contenu canadien, comme la réglementation de la radio et de la télévision; et les politiques sur l'investissement, comme les contrôles de l'investissement limitant l'investissement non canadien dans la radiodiffusion, les télécommunications et les compagnies de câblodistribution. En vertu des règles de la ZLÉA proposé, toutes trois pourraient être jugées illégales d'un point de vue commercial. Les entreprises de divertissement américaines pourraient exiger un accès égal au financement gouvernemental canadien. Toute compétence au Canada qui continuerait de favoriser la culture canadienne pourrait faire l'objet d'une contestation aux termes du chapitre 11, ce qui permettrait aux entreprises étrangères d'intenter des poursuites pour obtenir une indemnisation.

Entre-temps, l'AGCS est également utilisé pour cibler les politiques culturelles nationales. L'UE a inclus la publication et la diffusion dans ses exigences vis-à-vis du Canada et les États-Unis demandent pour leur part le divertissement, l'audiovisuel, la télévision, la radio et les agences de presse. Tout comme pour les services sociaux, même si le Canada n'inscrit pas la culture dans l'AGCS, les dispositions touchant les « règlements nationaux » réduiront la capacité du Canada de maintenir des politiques culturelles nationales.

De même, le Canada est maintenant au cœur d'un débat quant à savoir s'il doit ouvrir totalement ou non les télécommunications aux marchés étrangers. Il s'agit d'un secteur déjà fortement déréglementé et le seul contrôle dont il dispose est la restriction de 29 pour cent sur la propriété étrangère. Le Comité parlementaire de l'industrie recommande le retrait de cette restriction, qui occasionnerait probablement le déménagement aux États-Unis de bureaux chefs, de cabines d'aiguillage, d'emplois, de la recherche et du développement aux États-Unis. Fait important, cela aura un impact direct sur les services culturels. Si nous permettons la propriété étrangère de Bell, nous ne pourrions protéger CTV ni The Globe and Mail. Si nous ouvrons le marché de la câblodistribution, nous ne pourrions plus exiger que Rogers continue d'appartenir à des intérêts canadiens. En fait, tout le patrimoine culturel canadien se retrouve sur la table des négociations dans ces processus commerciaux jumeaux.

Qu'est-ce qui pourrait arriver avec les politiques commerciales de l'OMC et de la ZLEA?

Si nous craignons que l'OMC et la ZLEA aient des répercussions négatives pour les Canadiens, imaginons un peu ce que cette combinaison dangereuse réserve aux autres pays des Amériques. Dans les pays latino-américains, les gens ont commencé à parler de la ZLEA et de l'OMC comme du « monstre à deux têtes » du commerce libéralisé dans l'économie mondiale. Au cours des 9 dernières années, les répercussions de l'ALENA sur le Mexique seulement, d'après les données officielles du gouvernement, démontrent que les régimes de libre-échange comme celui-là peuvent être tout particulièrement dévastateurs pour les pays plus pauvres. Depuis l'avènement de l'ALENA, le Mexique a connu le taux annuel de croissance le plus bas de son PIB, si l'on compare à d'autres stratégies économiques adoptées au cours des cent dernières années. La plus grande partie des 6,2 millions de nouveaux emplois créés pendant les sept premières années d'existence de l'ALENA au Mexique étaient de « mauvais emplois » (pratiquement pas de sécurité d'emploi, de longues heures de travail, des contrats temporaires et des avantages inférieurs à ceux prescrits par la loi). Dans le secteur agricole, plus d'un million de paysans ou petits agriculteurs ont été déplacés, perdant leur terre et leur mode de vie, principalement parce qu'ils n'arrivaient pas à soutenir la concurrence avec les importations agricoles fortement subventionnées en provenance des États-Unis.

Bien sûr, ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Avec le monstre à deux têtes de la ZLEA et de l'OMC, la « course vers le bas » de l'ALENA ne s'en trouvera qu'accéléérée, car les travailleurs et les agriculteurs exploités du Mexique seront opposés aux travailleurs et aux paysans encore plus désespérés d'Haïti, du Guatemala ou du Brésil. En fait, si l'on se base sur ce qui s'est passé avec l'ALENA, les répercussions conjuguées des règles commerciales proposées par l'OMC et la ZLEA sur les pays en développement des Amériques pourraient être encore plus dévastatrices aux plans de la sécurité économique, sociale, alimentaire, environnementale et militaire. En outre, certains signes indiquent que les gouvernements et leurs négociateurs commencent à s'inquiéter de ces menaces éventuelles. C'est pourquoi, par exemple, on a soudainement accordé une plus grande priorité au grand écart entre les pays riches et les pays pauvres dans le cadre de ces régimes de libre-échange lorsque le Comité de négociation commerciale de la ZLEA s'est réuni en avril 2003. Nous pouvons toutefois nous attendre à de nombreuses autres manœuvres avec les politiques de négociations commerciales qui suivront leur cours à l'OMC et à la ZLEA.

À ce moment-ci, un problème majeur pour les défenseurs des programmes de l'OMC et de la ZLEA est la perte de vigueur des négociations. Pour ce qui est de l'OMC, le désaccord entre plusieurs pays européens clés et les États-Unis face à l'invasion de l'Irak et à la reconstruction du pays après la guerre a causé de graves tensions politiques qui se sont propagées aux négociations menant à Cancun. En ce qui concerne la ZLEA, le renforcement de la position du Brésil face aux États-Unis avec l'élection du gouvernement Lula pourrait entraîner le ralentissement voire même l'interruption des négociations en vue de la conclusion de la ZLEA. De plus, la détérioration de l'économie des États-Unis et les diverses mesures protectionnistes prises par Washington (par ex., la Farm Bill, augmentations du tarif de l'acier) ont intensifié les divisions qui contribuent au ralentissement des négociations. Tout cela pourrait changer, car des efforts vigoureux sont déployés pour retrouver l'élan en vue des rencontres de Cancun et de Miami; mais il est important de sonder les stratégies qui pourraient être déployées entre ces deux rencontres commerciales.

En fait, l'OMC lui-même permet à ses pays membres de participer aux régimes commerciaux régionaux seulement si ces pactes régionaux ont une couverture sectorielle substantielle et s'ils libéralisent davantage que les règles de l'OMC. En effet, cela signifie que la ZLEA doit être encore mieux que l'OMC ou, tout au moins, respecter tous les repères de l'OMC en matière de libéralisation. En gardant ces règles du jeu à l'esprit, les États-Unis, l'UE et les autres grandes puissances économiques sont capables de se servir des gains réalisés d'un côté pour en générer ailleurs dans le cadre du processus de négociation. Si par exemple, les États-Unis sont capables d'obtenir avec la ZLEA des règles plus fortes pour la protection de la propriété

intellectuelle, ils pourront y voir un nouveau repère pour réaliser d'autres gains dans le même sens à l'OMC. De cette manière, les États-Unis et les autres puissances économiques sont capables de monter diverses instances bilatérales, régionales et multilatérales l'une contre l'autre pour optimiser leurs gains.

Tout au long des négociations de la ZLEA et de l'OMC, donc, au cours des dix huit prochains mois qui mèneront à l'échéance de 2005, nous pouvons nous attendre à ce que ce genre de tactique de négociation soit utilisé pour traiter les principales questions controversées à la table des négociations. Prenons par exemple l'agriculture. Les États-Unis ont profité des négociations de la ZLEA pour préparer le terrain avant de s'élever contre l'UE et de l'obliger à réduire de manière substantielle voire complètement son programme de subventions à l'exportation pour ses agriculteurs. Cependant, les répercussions agricoles négatives de l'ALENA pour les paysans mexicains, combinées aux effets négatifs du nouveau Farm Bill des États-Unis pour les paysans et les agriculteurs brésiliens, ont déclenché des conflits dans le cadre des négociations de la ZLEA portant sur l'agriculture. Maintenant, il semble que les pays des Amériques soient disposés à faire des concessions agricoles dans le cadre de la ZLEA à condition que l'OMC favorise la suppression des subventions agricoles. À moins que des progrès ne soient réalisés à l'OMC, c'est-à-dire à moins que l'UE ne réduise ses subventions aux exportations, la question de la libéralisation de l'agriculture dans le cadre de la ZLEA continuera de stagner.

Le Brésil, principale contrepartie des États-Unis dans les négociations de la ZLEA, se servira également des négociations de l'OMC comme d'un moyen pour obtenir des appuis. Actuellement, les partenaires les plus forts du Brésil en Amérique latine, soit le Venezuela et l'Argentine, sont des alliés vulnérables en raison de leurs gouvernements instables. Le Brésil a besoin d'alliés et, pour l'instant, peut avoir une meilleure chance d'en trouver sur la scène plus large de l'OMC. Entre-temps, le Brésil peut jouer un rôle central en faisant stagner les négociations de la ZLEA tant qu'un accord commercial bilatéral n'aura pas été négocié et mis en œuvre entre les États-Unis et Mercosur. Les représentants de l'administration Lula ont déclaré que le nouveau gouvernement voulait conclure un accord commercial de 100 milliards de dollars entre le Brésil et les États-Unis au cours des huit prochaines années. Les représentants brésiliens disent également vouloir un ZLEA qui abordera la question des subventions agricoles, mais les représentants des États-Unis insistent sur le fait qu'il faut d'abord régler cette question à l'OMC en raison de la position de l'UE et des répercussions de celle-ci sur l'ensemble des États-Unis. Tout cela a mené à une impasse. Maintenant, quelques représentants brésiliens maintiennent qu'il vaudrait mieux oublier la ZLEA en faveur d'un Mercosur plus grand et plus fort qui permettrait un libre-échange plus efficace, l'OMC pouvant être saisie des plaintes déposées contre les États-Unis.

De toute manière, le Brésil, en mettant plus d'énergie dans le renforcement de Mercosur et en se trouvant de nouveaux alliés au sein de l'OMC, gagne du temps et sera mieux en position de négocier avec les États-Unis à une date ultérieure. Cela pose toutefois un autre dilemme. Même si l'opposition publique à la ZLEA est très forte au Brésil, l'OMC ne constitue pas nécessairement un substitut adéquat. Prenons par exemple toute la question de la prise de contrôle par les entreprises ou la privatisation des services publics comme l'eau. Lest trois grosses entreprises de l'eau, soit Suez, Vivendi Universal et RWE Thames, les GM, Ford et Chrysler du secteur hydrique, sont toutes basées en Europe. Ces barons de l'eau ont certainement l'intention de se servir des nouvelles règles de l'AGCS dans l'OMC pour entraver les services d'eau publics dans des pays comme le Brésil. Ce faisant, ils seront également pleinement appuyés par l'UE elle-même qui a travaillé fort pour que les services d'eau soient couverts par les nouvelles règles élargies de l'AGCS. Donc, il est important de garder en tête l'image du « monstre à deux têtes » en faisant des distinctions entre les pouvoirs en jeu dans la ZLEA comme dans l'OMC.

Même alors, les jeux de pouvoirs entre les États-Unis et le Brésil ne manqueront pas de donner lieu à une série d'escarmouches avant Cancun et Miami. Pour insuffler une nouvelle vie aux négociations de la ZLEA, les États-Unis ont détaché au Brésil des hauts fonctionnaires de la Maison Blanche, dont le secrétaire du

Trésor John Snow et le représentant au Commerce Robert Zoellick, pour qu'ils aient des entretiens de haut niveau en avril et en mai 2003. Jusqu'ici, il semble que le gouvernement Lula demeure ferme dans sa conviction qu'il n'y aura aucun progrès à l'égard de la ZLEA tant que la question épineuse des subventions agricoles américaines n'aura pas été réglée de manière satisfaisante. Pour leur part, les États-Unis continuent d'insister sur le fait que cette question ne pourra être réglée qu'avec l'OMC, ce qui veut dire bien sûr qu'après avoir brisé le système de fortes subventions agricoles de l'UE. En attendant, Washington joue de plus en plus dur avec Mexico, exigeant que le Mexique respecte ses engagements pris dans le cadre de l'ALENA et réduise encore les tarifs sur les importations agricoles américaines, même si cela affecte le mode de vie des paysans en milieu rural. Il est clair, compte tenu de ces questions et d'autres questions litigieuses, qu'on ne saurait respecter le délai du 1er janvier 2005 fixé pour la conclusion des négociations de l'OMC et de la ZLEA.

Les États-Unis pourraient bien sûr actionner d'autres leviers pour forcer la main au Brésil et à d'autres pays, dont la Banque mondiale et le FMI. Cependant, ils disposent d'un autre outil puissant, le Millennium Challenge Account (MCA), que le Président Bush a annoncé lors de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterey, au Mexique. L'objectif du MCA serait d'accorder des fonds aux pays pauvres afin d'« améliorer leur capacité » de participer aux négociations commerciales. Le programme est fondé sur l'hypothèse voulant que les pays en développement qui continuent de rejeter le modèle de libre-échange ne comprennent pas bien ses réels avantages. On se servirait du MCA pour aider à régler ce « malentendu ». De plus, ce compte serait administré par le Conseil national de sécurité des États-Unis. Lors des rencontres pour la ZLEA qui se sont tenues à Quito, les États-Unis ont lancé un programme complémentaire pour les pays en développement des Amériques qui s'appelle le Hemispheric Cooperation Program (HCP). Le MCA et le HCP seraient tous deux dirigés par le Conseil national de sécurité des États-Unis et pourraient jouer un rôle déterminant dans l'issue des négociations commerciales mondiales portant sur l'OMC et la ZLEA.

Pourtant, les gros leviers des États-Unis ces temps-ci se trouvent dans la nouvelle Doctrine d'unilatéralisme de Bush et dans un programme de sécurité nationale dans lequel la promotion du commerce se conjugue avec la lutte contre le terrorisme. Avec l'invasion de l'Irak, les États-Unis se sont sacrés police du monde et ont porté un coup mortel au multilatéralisme dans la politique étrangère. Dans la lutte contre le terrorisme comme dans l'avancement du programme commercial mondial, les pays sont avec ou contre les États-Unis. Avant et pendant la dernière réunion ministérielle de l'OMC à Doha, Washington n'hésitait pas à faire un lien entre le commerce et la lutte contre le terrorisme, tout en exerçant des pressions sur les capitaux des pays qui tergiversaient à l'égard des questions importantes. Plus récemment, les pays qui n'ont pas appuyé les États-Unis et le Royaume-Uni dans leur invasion de l'Irak peuvent s'attendre à une forme quelconque de représailles commerciales. Il est certain que les hausses de tarif imposées par les Américains sur le blé canadien, plus la perte récente du marché d'exportation du blé vers l'Irak sont des mesures de représailles des États-Unis contre le Canada qui s'était opposé à l'invasion. D'autres partenaires commerciaux des États-Unis comme le Mexique et le Chili se trouveront peut-être dans une situation similaire. En fait, la ratification américaine de l'accord bilatéral de libre-échange avec le Chili a été reportée, censément parce que le Chili appuyait une intervention en Irak sous l'égide des Nations Unies.

Entre-temps, les entreprises exercent des pressions en vue des pourparlers de Cancun et de Miami, déterminés à ce que les nouvelles règles de l'OMC et de la ZLEA soient prêtes et mises en œuvre en 2005. Au Canada, le principal groupe de pression continue d'être le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE), composé des 150 plus grandes entreprises transnationales du pays. L'énorme groupe de pression des États-Unis, le U.S. Business Round Table, composé des 200 plus grandes entreprises des États-Unis, continue de jouer le rôle pivot de conseiller auprès des négociateurs commerciaux américains. Un autre groupe de pression américain, le Council of the Americas, a été mis sur pied pour influencer la position américaine dans le cadre des négociations de la ZLEA. En Europe, la Table ronde des industriels européens, regroupant les plus grandes entreprises du continent, a joué un rôle permanent dans la détermination des positions de l'UE au

sein de l'OMC et dans la proposition d'un Partenariat économique transatlantique entre l'UE et les États-Unis. De nombreuses et grandes coalitions d'entreprises sont également établies pour concevoir les programmes et influencer les résultats de certains ensembles de négociations de l'OMC comme la Coalition américaine des industries de service et le Forum européen des services à l'égard des négociations actuelles de l'AGCS.

De leur côté, les organisations de la société civile et les mouvements populaires de masse sont systématiquement exclus du processus de négociation pour l'OMC comme pour la ZLEA. Lors de chaque réunion ministérielle de l'OMC, les organismes non gouvernementaux ont la chance de s'inscrire et de tenir leurs propres discussions, mais ils sont délibérément tenus à l'écart des délégations gouvernementales et du processus de négociation lui-même. L'OMC maintient qu'il appartient au gouvernement de déterminer s'il y a lieu de travailler avec les groupes de la société civile dans leurs pays respectifs et de décider du mode de collaboration. Au Canada, par exemple, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tient périodiquement des séances d'information avec les organisations non gouvernementales sur les questions portant sur l'OMC et la ZLEA; mais on est encore loin d'un processus officiel et efficace de consultation de la société civile, distinct de ce qui est en place pour la communauté des affaires tout en étant équivalent. Dans le cas de la ZLEA, lorsqu'on a rejeté les propositions initiales de consultation efficace des organisations non gouvernementales et des mouvements populaires, on a décidé de mettre sur pied un Comité de représentants gouvernementaux de la société civile chargé de recueillir les points de vue de la société civile à l'intention du Comité des négociations commerciales. Cependant, ce comité n'avait aucun mandat des mouvements de la société civile, encore moins des mécanismes requis pour présenter de manière efficace les questions et propositions de mesures au Comité des négociations commerciales.

Au-delà de Cancun et Miami, il sera important de ne pas perdre de vue le processus de négociation de l'OMC et de la ZLEA qui mènera aux décisions finales et à la ratification en 2005. Maintenant que le Président Bush a le pouvoir en vertu de la procédure accélérée aux États-Unis, il peut faire passer ces accords commerciaux au Congrès sans que ces accords ne soient décortiqués ou votés pièce à pièce. Tout ce qu'il faut c'est un oui ou un non pour tout l'ensemble. Ce sera pratiquement la même chose pour les autres pays. L'OMC et la ZLEA sont considérés comme des « entreprises uniques », ce qui veut dire que les pays peuvent soit accepter soit refuser l'ensemble final, et non conclure certaines parties seulement de l'accord. Les Canadiens, tout comme les citoyens des autres pays se retrouveront devant une proposition à prendre ou à laisser. Si l'on se fonde sur ce qui s'est passé avec l'ALENA et l'OMC, les députés n'auront peu ou rien à dire dans ces décisions.

On comprend dès lors pourquoi un nombre de plus en plus grand d'organisations de citoyens, de syndicats de travailleurs, de groupes environnementaux et de mouvements de masse de paysans veut abolir l'OMC et la ZLEA. Pour un grand nombre de ces groupes, la plus dangereuse menace posée par ce « monstre à deux têtes » est l'attaque à la démocratie même. Aux termes de ces régimes de libre-échange, les « droits » et « libertés » des entreprises sont protégés aux dépens de ceux des particuliers qui sont largement piétinés. Ces régimes sont conçus pour donner de la sécurité aux entreprises et aux investisseurs mais pas aux gens ni à leurs communautés. Ensemble, l'OMC et la ZLEA constitueront les pierres d'angle dans la nouvelle architecture de la gestion économique mondiale. En d'autres termes, on parle d'un gouvernement par et pour les entreprises transnationales. On risque fort de se retrouver devant une forme de tyrannie contre les gens et leurs droits démocratiques.

CONCLUSION

Pour les activistes canadiens et nos alliés de toute l'Amérique du Nord, 2003 sera sûrement une année exigeante et stimulante. Après tout, les deux événements les plus importants cette année pour l'ordre économique mondial se tiendront sur notre continent : le Sommet ministériel de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun, au Mexique, du 10 au 14 septembre et le Sommet ministériel de la Zone de libre-échange des Amériques à Miami, aux États-Unis, les 20 et 21 novembre. Au cours des neuf derniers mois environ, des alliances internationales de syndicats et de groupes de la société civile ont mis au point des plans de campagne pour Cancun et Miami. De même, ici au Canada, le Conseil des Canadiens et ses partenaires de coalition du Front commun sur l'OMC et de Common Frontiers se sont rencontrés pour dresser des plans en vue des sommets de l'OMC et de la ZLEA.

Il demeure que la planification de la campagne pour Cancun et Miami est compliquée par la situation politique actuelle. L'invasion de l'Irak est peut-être terminée et la période de reconstruction d'après-guerre est peut-être amorcée, mais on ne sait pas encore clairement si les militaires américains se retireront du Moyen-Orient. Au contraire, la machine de guerre américaine pourrait très bien se déplacer et s'en prendre à d'autres « États hors-la-loi » inscrits sur la liste du Président Bush. Pour les Canadiens, cette période est encore plus compliquée vu l'accroissement des tensions politiques entourant l'intégration avec les États-Unis. Les illustrations récentes de la doctrine d'unilatéralisme américain de Bush dans les affaires mondiales, combinées à la résurgence de l'empire américain avec son expansion militaire, remettent en question le rôle du Canada comme État-nation indépendant. À ces deux facteurs s'ajoute une autre complication, soit l'établissement d'un « périmètre commun de sécurité » autour de l'Amérique du Nord, dirigé par Washington par le biais de la nouvelle U.S. Homeland Security Agency. Comme le « commerce » devient synonyme de « sécurité », nous pouvons nous attendre à ce que l'ALENA soit remanié pour devenir un instrument régissant les échanges transfrontaliers de personnes, de biens, de services et de capital. Ensemble, ces changements ne manqueront pas d'accélérer la criminalisation de la dissension en ciblant les personnes actives des divers mouvements sociaux qui résistent ouvertement à la mondialisation axée sur les entreprises et en sévissant contre elles.

Dans l'élaboration de nos plans de campagne pour Cancun et Miami, nous devons garder à l'esprit ces trois dimensions de la situation politique actuelle qui est actuellement la nôtre. En même temps, nous devons continuer de nous concentrer sur le monstre à deux têtes. À ce moment-ci, les négociations qui ont cours à l'OMC et à la ZLEA empruntent des voies dangereuses similaires et ont toutes deux pour échéance le 1er janvier 2005. Comme nous l'avons soutenu, il est important d'un point de vue stratégique d'élaborer des plans d'action et de sensibilisation qui tiennent compte des liens entre l'OMC et la ZLEA. Après tout, au Mexique et dans le reste de l'Amérique latine, les gens sont beaucoup plus sensibilisés à la ZLEA qu'à l'OMC. Inversement, au Canada et aux États-Unis, les gens semblent davantage sensibilisés à l'OMC et à l'ALENA qu'à la ZLEA. Dans nos préparatifs pour Cancun et Miami, nous devons donc illustrer de manière convaincante les liens entre l'OMC et la ZLEA, « monstre à deux têtes » de l'économie mondiale.

Au cours de la dernière année, un plan d'action international commun a commencé à se dessiner pour Cancun et Miami. Ce plan commande une action concertée des organisations de la société civile et des mouvements sociaux populaires contre le monstre à deux têtes. Dans le plan, on insiste sur le fait que les campagnes doivent établir des liens entre des questions commerciales spécifiques et d'autres préoccupations importantes touchant le développement comme la dette et la militarisation, plus l'identification des entreprises clés ciblées. En prévision de la rencontre de Cancun, la semaine du 8 au 14 septembre a été désignée Semaine d'action commune, le 9 septembre étant une Journée d'action internationale, tandis que la semaine du 17 au 21 novembre a été désignée la semaine d'action pour Miami. Pour les deux événements, on a retenu une stratégie à deux volets : un volet « intérieur » pour les groupes engagés dans les luttes politiques entourant l'OMC à Cancun et la ZLEA à Miami; et un volet « extérieur » pour les groupes engagés dans la mobilisation

de la résistance populaire à l'égard de questions et de luttes spécifiques liées à l'OMC et à la ZLEA à Cancun et à Miami.

Bien sûr, les luttes de politique internes entourant les négociations de l'OMC et de la ZLEA différeront quelque peu à Cancun et à Miami. Quoique, comme nous l'avons vu, étant donné la nature des négociations qui auront cours à ces deux événements, plusieurs ensembles de questions brûlantes sont susceptibles de déclencher des batailles communes. Ces questions brûlantes comprennent les négociations touchant l'agriculture, les services et l'investissement qui auront cours à l'OMC comme à la ZLEA, plus d'autres conflits comme ADPIC c. SIDA (ou jusqu'où les gouvernements seront-ils autorisés à aller dans la réglementation de la santé publique) et les hausses unilatérales des tarifs industriels pour des produits comme l'acier et le bois d'oeuvre qui viennent ternir la grande promesse néo-libérale de l'accès au marché. À n'importe quel moment, des explosions pourraient survenir dans les négociations de ces questions ou de questions connexes, donnant un dur coup au monstre à deux têtes avant ou pendant les événements de Cancun et de Miami. Étant donné la phase critique qui commence pour ces négociations et les liens stratégiques qui existent entre les négociations de part et d'autre, les organisations de la société civile devront surveiller étroitement ces luttes politiques à Cancun comme à Miami. Les groupes canadiens, y compris le Conseil des Canadiens, tiendront à faire partie de ces équipes de surveillance de la société civile.

En même temps, diverses formes de résistance populaire à l'OMC et à la ZLEA, que ce soit des caravanes, des rassemblements, des marches, des manifestations, sont organisées en prévision de Cancun et de Miami. Comme le « monstre à deux têtes » est vu comme une attaque aux droits démocratiques fondamentaux des gens, une grande partie de la résistance mobilisée se concentre sur ces droits : droits des agriculteurs et des paysans et droits alimentaires; droits des travailleurs et droits des autochtones; droits aux soins de santé et à l'éducation et droits sociaux; droits reliés à l'eau, à l'environnement et à l'énergie; ou droits culturels, humains et génétiques. Ici au Canada, les luttes menées aujourd'hui pour un grand nombre de ces droits démocratiques fondamentaux prennent la forme d'un combat contre la privatisation et la prise de contrôle des services publics par des entreprises privées. D'une manière ou d'une autre, chacune de ces formes de résistance populaire est reliée à l'une ou l'autre des questions importantes négociées à l'OMC et à la ZLEA. Une fois de plus, le Conseil, avec d'autres groupes canadiens, tiendra à faire partie de cette mobilisation de la résistance populaire pour Cancun et Miami.

Le Conseil planifie plusieurs initiatives.

[1] En juin 2003, on tiendra une série d'ateliers dans différentes villes du Canada auxquels participeront les membres de diverses organisations communautaires préoccupées par l'OMC et la ZLEA. Ces ateliers visent à partager quelques analyses de l'OMC et de la ZLEA reliées aux préoccupations communautaires et à élaborer des plans locaux pour les semaines d'action de septembre et novembre. Les groupes du Front commun sur l'OMC et de Common Frontiers sont invités à envoyer des délégués à ces ateliers. Dans certaines villes, il y aura également des tribunes publiques en soirée pour donner l'occasion à toute la communauté de participer aux discussions portant sur ces régimes commerciaux et les événements qui se tiendront à Cancun et à Miami.

[2] On enverra une délégation du Conseil à Cancun et peut-être à Miami. Ces délégations regrouperont principalement des citoyens activistes des chapitres du Conseil qui ont travaillé sur les questions touchant l'OMC et la ZLEA dans leurs communautés. Pendant que le Conseil s'occupera des diverses luttes politiques du volet « intérieur », la majeure partie des membres de la délégation participeront aux activités de résistance populaire du volet « extérieur ». On encouragera les participants à envoyer à leurs communautés respectives des rapports quotidiens de leurs activités au front. On espère que cette expérience aidera les membres du conseil à mieux comprendre les questions en cause et leur permettra d'établir des relations de travail avec des groupes alliés d'autres pays.

[3] Une série d'activités communautaires seront organisées dans différentes villes du Canada pendant la semaine d'action pour Cancun (du 8 au 14 septembre) et la semaine d'action pour Miami (du 17 au 21 novembre). Ce ne sont pas toutes les personnes intéressées par ces sommets commerciaux qui pourront s'y rendre. De plus, il est important que les citoyens organisent des événements et des actions chez eux dans leurs communautés pour manifester publiquement leurs préoccupations ou leur opposition à l'égard de l'OMC et de la ZLEA. Ces actions communautaires sont d'une importance vitale pour faire savoir au gouvernement canadien qu'il n'a « Aucun mandat » pour poursuivre ces négociations. Dès les ateliers de juin, donc, le Conseil travaillera avec d'autres groupes locaux à la planification et à l'organisation d'actions communautaires sur ce thème pour les sommets de Cancun et de Miami.

L'établissement d'une résistance communautaire et de solutions de rechange à l'OMC et à la ZLEA sont au cœur même de la campagne du Conseil et de celle du Front commun sur l'OMC. Après tout, c'est dans nos communautés locales que nous sentirons plus directement les répercussions réelles de ces régimes commerciaux mondiaux. Quelles que soient les questions brûlantes touchant les conditions de vie dans nos villes et nos communautés rurales (l'emploi, les soins de santé publics, l'eau potable, l'éducation publique, les fermes industrielles, les conditions de travail, le prix abordable de l'électricité, les services postaux, les bibliothèques publiques, la salubrité des aliments, les parcs publics, la diversité culturelle, les moyens de subsistance traditionnels, l'aide sociale, le développement international), elles seront toutes touchées directement par les règles régissant l'OMC et la ZLEA. Dans nos efforts de sensibilisation communautaire à ces questions, il est crucial de prendre des mesures pour démontrer comment les règles des régimes de l'OMC et de la ZLEA peuvent déterminer ce que les gouvernements peuvent et ne peuvent pas faire à l'égard de ces préoccupations d'importance dans l'avenir. De plus, tout comme nos alliés latino-américains démontreront leur résistance à ces régimes commerciaux et aux entreprises qui les appuient grâce à des marches et des barrages communautaires, nous devons nous préparer à faire de même dans les grandes et petites villes du Canada pendant les semaines d'action de septembre et de novembre.

Toutefois, les préparatifs pour Cancun et Miami marquent le début de notre démarche et non la fin. C'est après les événements de l'automne 2003 et jusqu'au Nouvel an 2005 que nous vivrons la période de négociation la plus difficile. Ce sera la période décisive pour le sabordement des négociations de la ZLEA et pour l'émondage des pouvoirs de l'OMC. Ce sera également la période au cours de laquelle, nous, Canadiens, devons mettre Ottawa sur la sellette, le Premier ministre et le MAECI, tout comme les gros promoteurs de ces régimes commerciaux. De plus, nous pourrions sortir gagnants de cette campagne. Comme notre rapport essaie de le démontrer, ces négociations sont marquées par de profonds conflits internes qui entravent l'expansion de la ZLEA et de l'OMC. Comme ce fut le cas lors de la campagne contre l'Accord multilatéral sur l'investissement il y a quelques années, tous les ingrédients pour nous assurer la victoire sont là si nous arrivons à trouver des formes créatives et efficaces de résistance. Notre capacité de relever ce défi dépend dans une grande mesure de notre capacité d'établir les têtes de pont nécessaires dans nos communautés locales. C'est pourquoi il nous faut travailler ensemble, communauté par communauté, partout au Canada, pour bâtir une résistance à ce « monstre à deux têtes » qui pourra être soutenue après Cancun et Miami.

En dernier lieu, c'est grâce à ces actions que nous sommes peut-être le mieux en mesure en tant que Canadiens de redéfinir nos rapports avec le reste des Amériques. Après tout, l'avenir du Canada comme pays indépendant habité par des gens indépendants sera sûrement mis à l'épreuve dans ces négociations commerciales. C'est encore plus le cas maintenant avec les défis posés par la résurgence de l'Empire américain et le nouvel anneau de sécurité continental qui enserme nos frontières. Le temps est venu pour nous Canadiens qui avons à cœur de bâtir une société juste, durable et démocratique dans la moitié nord de ce continent de nous joindre à tous les citoyens de cet hémisphère qui croient en un monde différent et meilleur. Ensemble, nous lutterons pour obtenir un nouveau partenariat commercial qui permette d'améliorer les conditions de vie économiques, sociales et environnementales de tous les peuples des Amériques. Profitons du temps dont nous disposons avant les rencontres de Cancun et de Miami pour commencer à établir ces liens et bâtir un meilleur avenir pour nos enfants et nos petits-enfants.

SOURCES ET AUTRES LECTURES

Navigating NAFTA: A Concise User's Guide to the North American Free Trade Agreement,
Barry Appleton, Carswell, Toronto, Canada, 1994

The Multilateral Agreement on Investment and the Threat to Canadian Sovereignty,
Tony Clarke et Maude Barlow, Stoddart, Toronto, Canada, 1997

Whose Trade Organization? Corporate Globalization and the Erosion of Democracy,
Lori Wallach et Michelle Sforza, Public Citizen, Washington, États-Unis, 1999

GATS: How the World Trade Organization's New Services' Negotiations Threaten Democracy,
Scott Sinclair, Centre canadien de recherche en politiques de rechange, Ottawa, Canada, 2000

The World Trade Organization: A Citizen's Guide,
Steven Shrybman, Centre canadien de recherche en politiques de rechange, Ottawa, Canada, 1999

Invisible Government, The World Trade Organization: Global Government for the New Millennium?
Debi Barker et Jerry Mander, Forum international sur la mondialisation, San Francisco, États-Unis, 2000

The Multilateral Trading System: A Development Perspective,
Third World Network, Programme des Nations Unies pour le développement, 2001

GATS: A Disservice to the Poor,
World Development Movement, Londres, Angleterre, 2002

The WTO, the Post-Doha Agenda and the Future of the Trade System: A Development Perspective,
Martin Khor, Third World Network, Penang, Malaisie, 2002

Water and the Current Round of WTO Negotiations on Services,
Ellen Gould, Centre canadien de recherche en politiques de rechange, Briefing Paper Series, Ottawa, Canada, 2003

À l'intérieur de la forteresse : les enjeux des négociations sur la ZLEA,
Marc Lee, Centre canadien de recherche en politiques de rechange, Ottawa, Canada, 2001

Power Politics in the WTO,
Aileen Kwa, Focus on the Global South, Bangkok, Thaïlande, 2002

Stolen Harvest: The Hijacking of the Global Food Supply,
Vandana Shiva, South End Press, Cambridge, États-Unis, 2000

Another Integration Is Possible: Sovereignty Yes, FTAA No,
Sarah Anderson, Institute for Policy Studies, Washington, DC, and Marcos Arruda, Institute Policy Alternatives for the Southern Cone of Latin America, Rio de Janeiro, Brazil, June 2002

Statement by the Hemispheric Social Alliance on the Declaration by Trade Ministers Meeting in Quito on the FTAA Negotiations,
The Hemispheric Social Alliance, November 2002

From Deep Integration to Reclaiming Sovereignty: Managing Canada-U.S. Economic Relations Under Nafta,
Bruce Campbell, Canadian Centre for Policy Alternatives, Ottawa, Canada, May 2003

Crossroads at Cancun: What Direction for Development,
Canadian Council for International Cooperation, May 2003

RESSOURCES DE WEB

Sites disponible en français

Campagne continentale contre la ZLÉA
<http://movimientos.org/noalca/index.phtml.fr>

Le Conseil des Canadiens
www.canadians.org

Alternatives: Réseau d'action et de communication
pour le développement international
www.alternatives.ca

Conseil canadien pour la coopération
internationale
www.ccic.ca

Sites en anglais

Hemispheric Social Alliance
www.asc-hsa.org

Friends of the Earth International
www.foei.org

Jobs With Justice
www.jwj.org

Third World Network
www.twinside.org.sg

Focus on the Global South
www.focusweb.org

Citizens Trade Campaign
www.citizenstrade.org/ftaa

Canadian Centre for Policy Alternatives
www.policyalternatives.ca

Stop FTAA
www.stopftaa.org

World Development Movement
www.wdm.org.uk

Polaris Institute
www.polarisinstitute.org

Public Citizen
www.citizen.org

Global Exchange
www.globalexchange.org

Our World Is Not For Sale Network
www.ourworldisnotforsale.org

Global Issues
www.globalissues.org

Global Information Center on Trade and
Sustainable Development
www.wtwatch.org

Common Frontiers
www.web.net/comfront

UN MOT SUR LES AUTEURS



Maude Barlow est présidente nationale du Conseil des Canadiens et auteure de douze livres à succès. Elle est directrice du Forum international sur la mondialisation et co-fondatrice du Projet Planète bleue, un mouvement mondial de citoyens pour la protection de l'eau.

Tony Clarke est directeur du Polaris Institute of Canada et préside le comité sur les entreprises pour le Forum international sur la mondialisation. Il est également l'auteur de plusieurs livres dont *Silent Coup: Confronting the Big Business Takeover of Canada*.

Ensemble, Barlow et Clarke ont écrit trois ouvrages sur l'Accord multilatéral sur l'investissement et ont été les chefs de file canadiens dans la lutte qui a mené à l'échec de cet accord.